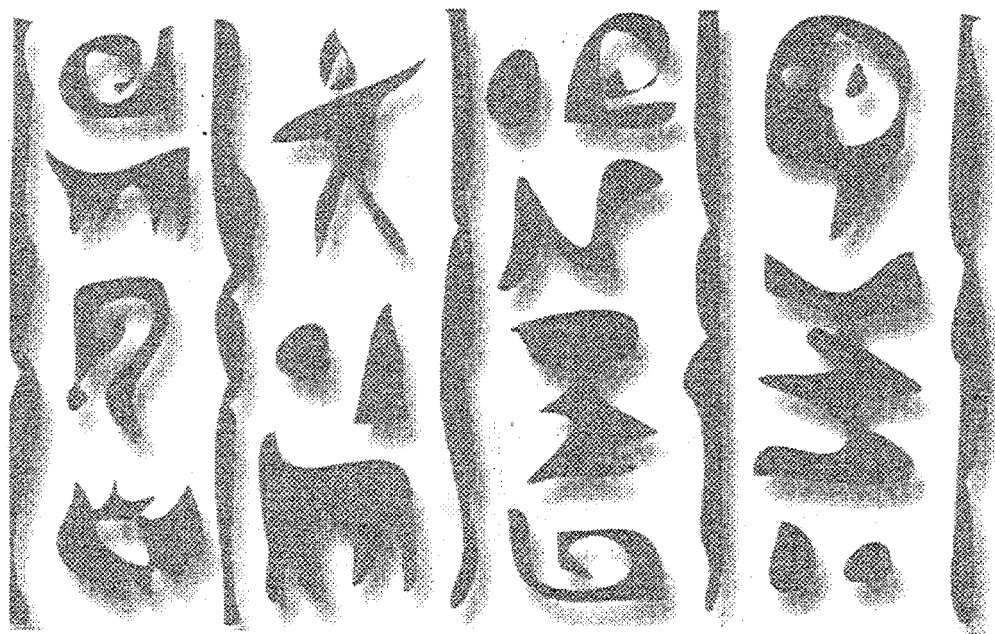


COLLECTION

TRAVAUX ET ÉTUDES en développement régional



**GRIR**

G r o u p e  
de recherche  
et d'intervention  
régionales

**Développement durable, théorie  
et pratique : esquisse d'une politique  
de développement des communautés  
rurales québécoises**

**Augustin Ependa  
Septembre 2002**

HT  
390  
G882  
T779  
E63  
2002



**Université du Québec à Chicoutimi**



**DÉVELOPPEMENT DURABLE, THÉORIE ET PRATIQUE :  
ESQUISSE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
DES COMMUNAUTÉS RURALES QUÉBÉCOISES**

**Par :  
Augustin EPENDA, M.L.**

**Programme conjoint de Doctorat (Ph.D.)  
en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski  
et de l'Université du Québec à Chicoutimi**

**Collection  
Travaux et études en développement régional**

**Groupe de recherche et d'intervention régionales  
Université du Québec à Chicoutimi  
Septembre 2002**



Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay  
Édition finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-920730-84-3

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES.....	iv
INTRODUCTION.....	5
QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?.....	7
Origine du concept de développement durable.....	7
Contenu du concept de développement durable.....	7
Fondements et principes du développement durable.....	9
DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
Conception des organisations non gouvernementales (ONG).....	10
Approche de l'écodéveloppement.....	14
Conception de l'OCDE.....	15
Conception des entreprises privées.....	16
L'approche de l'économie écologique.....	17
Approche onusienne.....	18
ESQUISSE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE.....	21
Contexte dans lequel est né le cadre de référence relatif à la politique québécoise de la ruralité.....	22
Principaux axes du cadre de référence sur la politique de la ruralité.....	25
La perception de la ruralité.....	
ACTIONS ET MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL SOUTENABLE.....	42
Les actions et moyens à mettre en œuvre à court et moyen termes.....	42
Les actions et moyens à mettre en œuvre dans le long terme.....	43
CONCLUSION.....	45
BIBLIOGRAPHIE.....	50

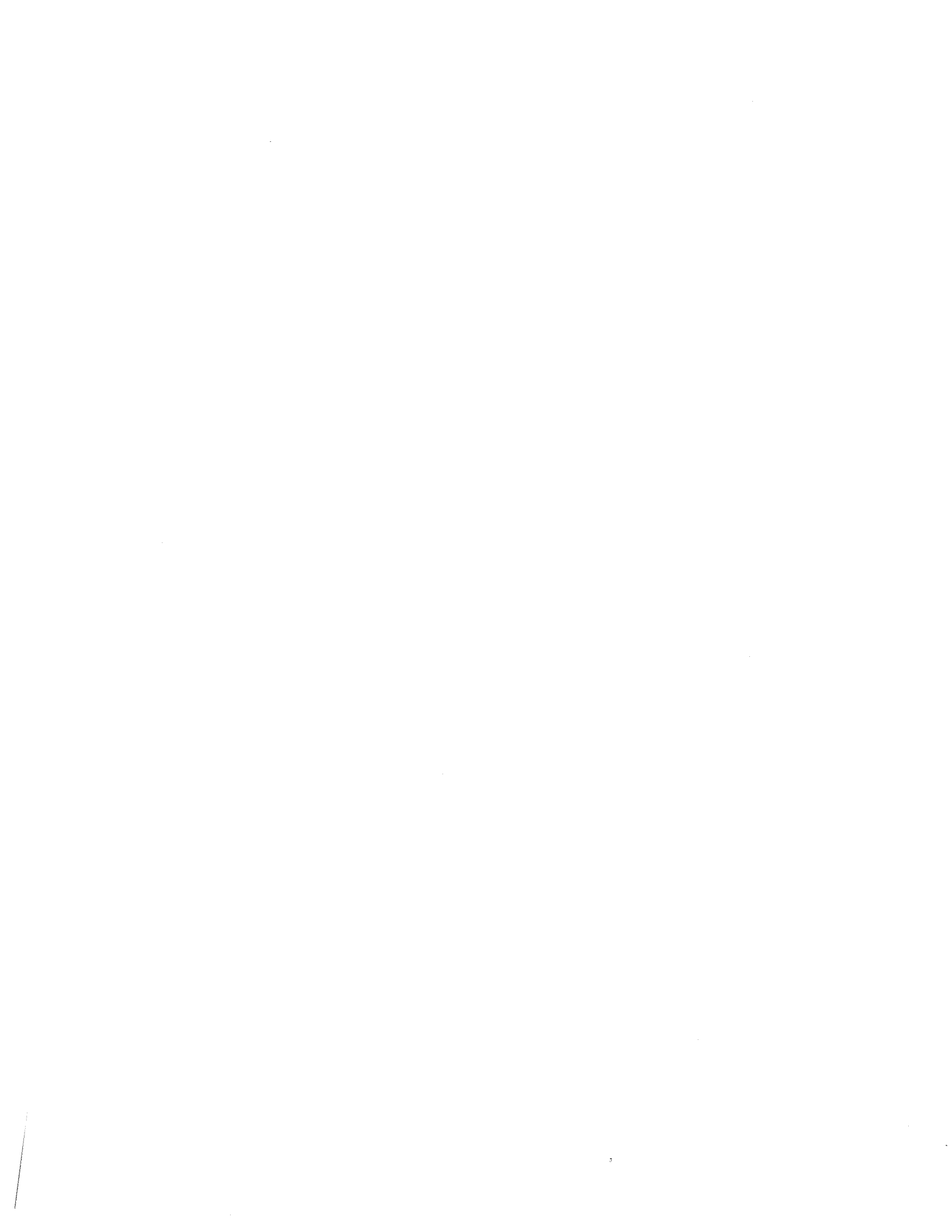
## LISTE DES SIGLES

- ALENA (NAFTA) : Accord de libre-échange nord-américain  
ARDA : Aménagement rural et développement agricole (Loi)  
ASBL : Association sans but lucratif  
BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est du Québec  
CNUED : Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement  
EDA : Environnement et développement alternatif  
FAO : *Food agriculture organisation*  
GES : Gaz à effet de serre  
MEER : Ministère fédéral de l'expansion économique régionale  
MRC : Municipalité régionale de comté  
OBNL : Organisme à but non lucratif synonyme de ONG, ASBL et OSBL  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique  
OGM : Organisme génétiquement modifié  
ONG : Organisation non gouvernementale  
OPDQ : Office de planification et de développement du Québec  
OSBL : Organisme sans but lucratif  
PME : Petite et moyenne entreprise  
PMI : Petite et moyenne industrie  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement  
PVD : Pays en voie de développement  
SAR : Société d'aménagement régional (Nouveau-Brunswick)  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
UNESCO : Organisation des nations pour la science, l'éducation et la culture.  
WWF : *World Wild Fund* (Fonds mondial de la nature)  
ZLEA : Zone de libre échange des Amériques

## INTRODUCTION

**A**ctuellement, plusieurs pays industrialisés comme le Canada, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, etc. mettent en place des programmes de développement rural. La question qui nous préoccupe est : quels sont les éléments que nous voyons apparaître nécessairement dans une telle politique au Québec pour qu'elle tienne compte à la fois des attentes sociales des populations rurales, des réalités économiques et des principes d'un véritable développement rural durable ?

Avec un tel objectif, la question demandera à ce qu'on fasse une recension des politiques nationales et internationales de la ruralité qui ont été expérimentées dans plusieurs pays industrialisés ; qu'on en retienne les éléments importants et qu'ensuite, on esquisse une nouvelle politique de la ruralité durable. Cette analyse paraît assez large. Pour cette raison, nous avons pris l'option de répondre à cette question en procédant comme suit : tout d'abord, nous allons exposer en quelques lignes l'origine, le contenu et les principes fondateurs de la notion de développement durable. Ensuite, nous dégagerons les principales tendances du concept de développement durable. À ce niveau, nous ferons un choix pour une définition qui semblera traduire les préoccupations récentes d'un développement viable. À partir de cette démarche et en s'inspirant du cadre de référence de la politique québécoise de la ruralité, nous esquisserons une politique de développement rural durable qui, nous le pensons, contient des éléments socio-économiques, politiques et des aspects culturels. Notre réflexion sera basée sur un document gouvernemental intitulé *Cadre de référence. Politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire*. Ce document a été divulgué pour la première fois à l'occasion des assises de l'Université rurale québécoise (URQ) tenues en octobre 1999 dans la municipalité bas-laurentienne de Trois-Pistoles. À cette occasion, une petite équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski, coordonnée par Bruno Jean, avait effectué un mini-sondage auprès d'une centaine de participants leur demandant quels seraient les éléments importants d'une politique de développement rural qui se veut durable. Nous avons alors reçu des réponses qui nous ont apporté des éclairages intéressants à ce sujet. C'est pour cela que ces avis seront donc mis en avant-plan dans ce qui sera proposé comme éléments de politique de développement rural soutenable. Avant d'en arriver là, voyons d'où provient le concept de développement durable, quel en est le contenu, le fondement et les principales approches.



## QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

### Origine du concept de développement durable

À une certaine époque, la théorie de la génération spontanée faisait croire aux gens que la nature a une capacité infinie d'auto-organisation et d'auto-restitution ; quoi que l'on fasse, elle arrivera toujours à se reconstituer ou à s'autoréguler. Au fond, c'était une vision statique de la nature et des rapports de l'homme avec elle<sup>1</sup>. Mais grâce aux recherches faites au XIX<sup>e</sup> siècle par Louis Pasteur et ses contemporains, on a fini par comprendre que cette thèse était erronée. En effet, l'action humaine laissée à elle-même ne peut qu'accélérer la dégradation de l'environnement ; il fallait donc réajuster la pensée de l'époque au sujet de la capacité limite de la nature. C'est dans ce contexte que des travaux en économie politique classique, tels ceux de Malthus, Say et bien d'autres, avaient déjà posé la question de la limite naturelle de la croissance économique. En particulier Malthus (1798), dans son *Essai sur le principe des populations*, s'interrogeait sur la « soutenabilité » de l'environnement au regard du renouvellement des espèces. La vraie problématique du développement durable telle qu'on la connaît à ce jour s'est construite progressivement au cours des cinq dernières décennies. Les travaux de la conférence de Stockholm, le rapport *Halte à la croissance* du Club de Rome, les publications de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (UICNR), dont celle intitulée *Stratégie mondiale de conservation*, faites en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'ONG suisse World Wild Fund (WWF) sont souvent citées comme point de départ.

Par la suite, de nombreuses publications dans les milieux scientifiques (Sachs, Bookchin, Brown, Dumont, Vaillancourt, etc.) et surtout le rapport de la Commission Brundtland en 1987 sont venus consolider l'idée du développement soutenable. Soulignons que depuis 1986, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en Ukraine a soudain agité les esprits et éveillé les consciences devant le danger nucléaire qui guette l'humanité. Dans la foulée, en juin 1992, se tenait une grande rencontre intitulée le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro pour discuter des problèmes de développement durable et ses sujets connexes. À partir de ce moment, la question du développement durable est sur toutes les lèvres ; si on ne le défend pas, du moins en a-t-on l'idée. Le consensus autour du développement durable concerne désormais de larges fractions de population. C'est dans cette évolution que les grands principes de la théorie du développement durable ont été définitivement tracés. Sur cette base, on peut dire que les préoccupations environnementales que le paradigme de développement durable véhicule sont séculaires ; il y a donc lieu de penser que, même si l'expression développement durable est une traduction récente de la locution anglo-saxonne *sustainable development*, elle a une certaine histoire et un contenu riche.

### Contenu du concept de développement durable

On a souvent confondu la notion de développement durable aux analyses écologiques. Or, en tant que concept, le développement durable s'avère être une représentation sociale de celui ou

de celle qui la définit. Par exemple, l'idée générale qui circule chez les citadins à propos de la durabilité du développement n'est pas la même que chez les ruraux. Les habitants de la ville croient que c'est à la campagne que se retrouvent réunies les conditions d'un développement durable. La campagne représente un cadre socio-écologique tranquille, encore naturel et vierge, exempt des émissions gazeuses et des bruits ; c'est à la campagne que les relations humaines sont plus sociales. Ainsi, ils réclament un droit de regard sur tout ce qui s'y déroule et estiment que les ruraux n'ont pas le droit de faire n'importe quoi avec le patrimoine naturel commun. Chez les ruraux, le développement durable est traditionnellement leur affaire, les citadins n'ont pas à s'en mêler. On peut donc comprendre qu'au cœur du paradigme de développement durable se trouvent en avant-garde les problèmes environnementaux au sens écologique du terme. Cependant, plusieurs contenus coexistent dans la littérature.

Le premier est que la notion de développement durable renvoie aux divers efforts, jusque là menés par des organismes gouvernementaux, non gouvernementaux, des entreprises et des tierces personnes en faveur de la conservation et de la protection de la nature contre les dommages causés par l'activité humaine. En d'autres mots, le développement durable est une notion qui fait intervenir à la fois la nécessité de définir les limites supportables des ressources, d'analyser l'impact de l'agir humain sur les écosystèmes pour voir comment on peut trouver le point d'équilibre. Évidemment, on sait pertinemment que la pollution, la coupe à blanc des forêts, les cultures extensives en Afrique et les cultures intensives dans les pays à modernité avancée, la croissance industrielle incontrôlée peuvent nuire à l'environnement ; cela n'est pas nouveau. Mais seul le concept de développement durable vient énoncer clairement l'idée que les effets de l'activité humaine doivent rester à l'intérieur de certaines limites afin de ne pas détruire la diversité, la complexité et la fonction écologique qui sert de base à la vie. C'est toute la problématique de la mise en garde, du comportement rationnel, de la prudence et du développement équilibré dont on parle tant dans les médias. Donc, le contenu final ici est la préservation, la conservation des écosystèmes dans le but d'améliorer la qualité de vie en harmonie avec le milieu, d'où l'appellation développement écologiquement sain ou soutenable.

En deuxième lieu, le développement durable, en tant que nouvelle approche du développement, contient et véhicule l'idée de la continuité dans le temps et dans l'espace du processus de croissance. En ce sens, on place l'homme au centre du développement et on souligne les relations d'interdépendance qui existent entre développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Si l'un de ces trois pôles est défaillant, la continuité du développement est menacée, d'où la dénomination de développement multidimensionnel et soutenable. En effet, nous sommes rendus au point où les problèmes écologiques se retrouvent, à des degrés divers, dans tous les secteurs de la vie. De ce fait, les analyses socio-économiques récentes et antérieures à l'écologie économique devront prendre en compte cette donnée. Le développement durable serait en quelque sorte un modèle alternatif de croissance qui tient compte des dimensions économique, politique, sociale, culturelle et écologique. Cela conduit inexorablement à des refondations et à des réaménagements des modèles de croissance économique qui l'ont précédé. Ici, on parlera du développement viable, multidimensionnel et intégral.

En troisième et dernier lieu, soulignons le fait que le développement durable contient aussi l'idée de l'équité, de lutte contre la pauvreté dans laquelle vivent le plus grand nombre de personnes. En d'autres termes, il s'agit d'un développement qui doit améliorer les conditions sociales des hommes, qui va faire disparaître les inégalités et l'exclusion sociale ; c'est ce développement qui a pour but la satisfaction des besoins essentiels de l'homme tout en maintenant l'intégrité écologique. Il est question de justice et d'équité sociale qui permettent l'autodétermination et la diversité culturelle. En bref, on peut facilement parler du développement durable comme d'une alternative hybride, mélangeant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et dont l'objectif fondamental est d'articuler, sans réductionnisme ni exclusion, les logiques différentes et en partie contradictoires de la nature que l'on transforme, de l'économie qui la transforme et des hommes pour lesquels on la transforme. C'est le développement social ou le développement humain. On soutient ici le principe de l'aptitude dont disposeraient les générations présentes de répondre à leurs besoins sans pour autant compromettre de façon irrémédiable la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (rapport Brundtland, 1987). On parlera dans ce cas du développement équitable.

Voilà donc le contenu que véhicule la notion de développement durable. Tout compte fait, on peut dire que si auparavant la question des communautés rurales durables était pensée en termes de conservation des ressources, maintenant elle est une approche beaucoup plus généralisée. Alors, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le concept de développement durable ne contient aucunement un message apocalyptique si l'on croit à ses principes fondateurs exprimés ci-après.

### **Fondements et principes du développement durable**

Ce qui vient d'être dit sur le contenu du développement durable indique déjà les quatre principes fondamentaux de ce paradigme. Il s'agit de la satisfaction des besoins de l'homme (bien-être), du maintien de l'intégrité écologique (écosystèmes vitaux), du souci de justice et d'équité sociale (entre les générations et entre les peuples) et du principe de l'autodétermination sociale qui sous-entend le respect de la diversité culturelle, des initiatives locales et communautaires puis du contrôle en matière de décision<sup>2</sup>. Le respect de ces principes passe par celui des normes réalistes de production et de consommation, justifiant le fait que les priorités écologiques soient considérées dans tous les processus de prise de décision et peu importe les domaines de la vie collective et individuelle. En fait, lorsqu'on analyse à fond les fondements du développement durable, la lecture qu'on est tenté de faire montre, d'une part, que le principe de la croissance n'est pas seulement nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, mais elle l'est aussi en matière d'emploi, d'alimentation, d'hygiène et, par ricochet, elle peut contribuer à l'accroissement de la richesse et du bien être collectif. D'autre part, étant donné que les besoins de l'homme ne se limitent pas qu'aux objets matériels, il a aussi besoin d'une meilleure qualité de vie qui ne sera obtenu que par des efforts de préservation et d'amélioration de la base naturelle des ressources avec lesquelles on peut bâtir la croissance. Ce qui sous-entend un autre principe du développement durable, celui d'une croissance

économique moins consommatrice de biens et d'énergie, c'est-à-dire une croissance ayant le moins d'effets néfastes sur les écosystèmes.

Cela traduit le souci qui a prévalu et qui prévaut encore dans le fondement du développement durable, celui du maintien de l'intégrité écologique. Il s'agit, dans ce cas d'espèce, du maintien de la diversité génétique et des processus de synthèse essentiels qui gouvernent l'existence des êtres, des animaux et des végétaux ; c'est pourquoi le développement durable se présente comme la seule problématique mobilisatrice qui n'a pas frontières géographiques, culturelles ou politiques. De ce fait, le développement durable peut être considéré comme un champ scientifique propice à l'interdisciplinarité, car il comporte des principes qui transcendent les cultures, raison qui expliquerait l'existence de plusieurs approches de développement durable dont en voici quelques-unes.

### **DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable et sa question écologique sont héritiers de traditions diverses. Il est à coup sûr composé de courants qui n'ont pas de frontières étanches et qui s'incarnent dans des clientèles, des programmes politiques et des pratiques extrêmement variés et forment (nous y reviendrons) une véritable nébuleuse dont on ne saurait trop souligner le caractère complexe. On peut, en son nom, en appeler à la science, à l'éthique et à la technologie, réclamer une intervention de l'État et des institutions internationales ou bien une plus grande autonomie des individus et des collectivités, s'en remettre au marché ou en faire une critique radicale, prévoir l'apocalypse pour demain ou croire que l'humanité ne se pose jamais que les problèmes qu'elle peut résoudre. En bref, si la sensibilité au développement durable et à l'écologie est partout, elle est aussi un fourre-tout, un bric-à-brac que les individus alimentent à loisir et dans lequel ils puisent à la carte.

Si le développement durable rime avec la nature, il est manifeste que tout le monde n'est pas d'accord sur la quintessence du développement durable. C'est pour cela que, jusqu'à présent, on dénombre plusieurs approches du développement durable. Par conséquent, il ne peut y avoir une liste exhaustive d'approches. Pour tenter de systématiser, à partir de diverses sources, les caractéristiques principales que l'on retrouve lorsqu'il est question de développement durable, nous nous référerons aux approches qui sont familières au grand public, tout en sachant que chacune offre, on le verra, l'occasion d'interprétations et de débats.

### **Conception des organisations non gouvernementales (ONG)**

Il est ordinairement accepté que l'émergence du concept de développement durable est en partie l'œuvre d'une reconnaissance de l'importance du rôle que jouent les associations à but non lucratif (les ASBL, OSBL ou OBNL, etc.), non seulement parce qu'elles ont été les premières à utiliser le terme, mais aussi parce qu'elles ont également essayé, à des échelles différentes, d'élaborer des stratégies de mise en œuvre du concept dans sa faisabilité et dans sa définition,

principalement au niveau beaucoup plus restreint qu'est le niveau local. On peut mentionner le travail de l'ONG *Les amis de la terre* qui parle de développement durable en termes de gestion de l'espace environnemental et démontre, dans l'un de ses rapports d'activités intitulé *Vers une Europe soutenable*, que les modes actuels de consommation ne sont pas soutenables. Citons aussi l'ONG *Le conseil de la terre* qui a travaillé sur le projet de la Charte de la terre dont l'objectif était de fournir une vision inspiratrice des principes fondamentaux d'une participation globale à un développement durable ainsi qu'à la conservation de l'environnement.

Comme on peut s'y attendre, les approches de développement viable au sein des ONG ne sont pas identiques, elles varient en fonction des différences de pensées et d'obédiences qui caractérisent ces associations. Il y en a qui, au nom du développement durable, défendent les espèces menacées d'extinction. Certaines prennent des initiatives destinées à améliorer la situation ou le bien-être de l'homme. D'autres préconisent l'arrêt de la détérioration de la biosphère ou prônent la justice sociale, la justice distributive ; sous-entendue, la réclamation de l'équité intergénérationnelle. Dégageons les nuances importantes dans les perceptions de la durabilité au sein des différentes ONG (du Nord ou du Sud).

La première approche connue peut être qualifiée de **conservatrice**, d'**écocentrique**, parfois de **radicale** et d'**alarmiste**. Elle trouve son origine dans les mouvements associatifs consommateurs et écologiques qui sont les ancêtres des partis politiques Écolo (Verts). Cette approche véhicule un message d'alerte sur l'avenir de la planète terre, déclarant que le rapport des hommes à la nature est mauvais du fait que les anciens compromis entre les hommes s'étaient noués sur le dos de la nature<sup>3</sup>. Si l'on ne prête pas suffisamment d'attention à cette situation, l'automatisation de l'économie de marché ainsi que l'émancipation sans limite de l'*homo œconomicus* risquent de détruire la substance même de la société ou notre environnement naturel<sup>4</sup>. Évidemment, il n'y a aucune commune mesure entre les efforts que les États fournissent en matière de protection des écosystèmes vitaux et le rythme effréné avec lequel se font la destruction des forêts tropicales et amazoniennes, la pollution atmosphérique, aquatique, tellurique et leurs conséquences : montée des eaux, fonte des glaciers, amincissement de la couche protectrice d'ozone (O<sub>3</sub>) causé par les halocarbures (des composantes chimiques à base de fluor, du chlore et d'hydrocarbure, on les appelle aussi les chlorofluorocarbures ou CFC), augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), étendue des pluies acides, avancée des déserts et nuisances de toutes sortes. Il y a plutôt lieu de s'alarmer devant ce que Jacques Fontanel appelait, au début des années quatre-vingt, l'holocauste de la nature provoqué par l'imprudence du système industriel<sup>5</sup>. Même les grandes synthèses mondiales sur la santé de l'environnement, publiées au cours des dix dernières années, révèlent que le patrimoine de l'humanité est en péril. La situation de l'environnement mondial, considérée globalement, est inquiétante parce que l'ensemble des composantes de la biosphère sont dégradées ou affectées par la pollution industrielle et que ses capacités naturelles de renouveler la vie ont considérablement diminué. L'espèce humaine est même menacée<sup>6</sup>.

Devant cet état des choses, le développement durable se conçoit comme une réponse, une nouvelle façon de créer la richesse avec des prélèvements infimes des ressources non renouvelables et des rejets à quantité nulle d'éléments non recyclables dans les processus de génération de la

nature, d'autant plus qu'il est possible maintenant d'accéder à une forme de développement qui se réalise non pas en dominant ou en maîtrisant la nature, mais bien en agissant en harmonie avec elle<sup>7</sup>. Si l'on va au bout des implications d'un tel raisonnement, l'environnement devient une énorme contrainte dans l'équation de la croissance. Au bout d'une telle logique, le développement durable pourrait prendre la forme d'un développement sans croissance économique, en référence à l'analyse de l'état stationnaire faite au XIX<sup>e</sup> siècle par John Stuart Mill qui, en son temps, pensait qu'un état stationnaire était l'aboutissement normal d'une croissance qui aurait permis de faire face à tous les besoins essentiels. Autrement dit, la dégradation de l'environnement devrait constituer le souci primordial des citoyens ; la croissance économique ne constituant pas une nécessité, les individus doivent s'organiser pour protéger le système écologique<sup>8</sup>.

Plusieurs personnes partagent cette vision conservatrice de l'écologie, sans doute parce que les désastres écologiques de ces derniers temps sont un fait réel. La déforestation, la désertification, la souillure de la nappe phréatique, les constructions anarchiques, l'érosion, l'état piteux des cours d'eau en Afrique subsaharienne, par exemple, doivent interpeller même les critiques les plus ardentes. N'empêche que cette approche est critiquable : la question de trouver un point médian demeure entièrement posée. Si l'on recourt au schéma proposé par les verts-conservateurs, qui consisterait à réduire à néant ou à inverser la croissance, on sera en contradiction avec leur thèse du fait que toute action de l'homme, aussi réparatrice soit-elle sur la nature, va la détruire. Bien qu'une telle approche avant-gardiste soit justifiée à cette époque de l'histoire où le profit capitaliste règne en maître, il faut se garder d'exagérations qui risquent de radicaliser la démarche. Par ailleurs, nombre de critiques pensent que l'approche conservatrice des verts occulte un courant néomalthusien (apocalyptique). Bramoullé<sup>9</sup> est parmi ceux qui pensent que le raisonnement des verts-conservateurs est fondé sur des extrapolations tendancieuses, les ténors de cette approche ne sont que des prophètes de l'impossible qui pèchent par orgueil. Ils refusent, dit-il, de prendre en compte des solutions auxquelles ils n'ont pas eux-mêmes pensé. Cet orgueil les rend myopes, quand ils ne sont pas aveuglés par leur haine de la technique, au point d'envisager leur abandon. Latouche abonde dans le même sens quand il écrit que le développement durable est comme l'enfer, c'est-à-dire pavé de bonnes intentions. Il ne faut pas se leurrer pour autant. Ce n'est pas l'environnement qu'il s'agit de préserver, mais avant tout le développement. Là réside le piège<sup>10</sup>.

La seconde approche dite **éthique** (assez proche de la précédente) est aussi connue sous le nom d'approche **socioculturelle**. On la qualifie comme telle parce qu'elle demande pourquoi et pour qui on fait le développement. Cette approche est socioculturelle du fait qu'elle met en vedette la différence entre la croissance économique pure et le développement qui, lui, est un processus composite (économique, social, culturel, écologique, politique, etc.). Dans l'analyse éthique, on note un rapprochement entre le socioculturel et l'économie, le reste étant fondé sur une critique éthico-idéologique du modèle de croissance néoclassique. L'approche propose de substituer à l'actuelle façon très partielle d'appréhender l'ensemble des problèmes de l'environnement ce que Sachs appelle les critères de rationalité sociale et éthique élargie. Le développement durable est la seule façon concevable d'introduire le long terme dans la réflexion sur l'économie des ressources et leur emploi pour le développement. C'est aussi une façon

d'introduire la perspective écologique parce que veiller aux équilibres écologiques n'est rien d'autre que d'assurer aux générations futures la possibilité du développement<sup>11</sup>. Au-delà des perspectives écologiques, le développement durable est ce développement qui ne porte pas atteinte aux autres formes de vie terrestre et qu'il faut à tout prix respecter, comme on respecte la vie humaine.

En fait, pour les défenseurs de l'approche éthique, il faudra une éthique en matière de développement et de l'environnement, comme c'est le cas dans tous les autres domaines (vie domestique, travail, économie, religion, etc.), car la vie humaine, animale et végétale est supposée posséder une valeur en elle-même. Cela étant, le fondement du droit à l'existence des non-humains n'est plus utilitariste mais éthique (cf. Regan, 1981, O'Riordan, 1988 et Turner). Par conséquent, la nature (environnement) doit être considérée comme un système fragile, sujet de droit à respecter comme tel. Soulignons que, grâce à de telles cohérences, le courant éthique a enregistré un nombre impressionnant d'adeptes, recrutés dans les rangs de l'élite intellectuelle et parmi les couches de la population qui se sentent marginalisées ou menacées, d'une manière ou d'une autre, par le système capitaliste en place. Décidément, la dimension éthique est nécessaire par nature, mais elle reste encore ambiguë sur les moyens avec lesquels on peut atteindre l'équilibre entre les préoccupations économiques et le souci écologique. S'il faut s'appuyer sur des traités internationaux et autres chartes sur l'environnement, ceux-ci sont très circonspects sur ce sujet.

Quant à la troisième approche, qualifiée d'**humaniste**, elle est défendue par les associations comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et Environnement et développement alternatif (EDA). L'approche s'intéresse aux inégalités Nord-Sud et aux origines politico-économiques de la pauvreté, du sous-développement et des disparités régionales qu'on peut observer tant du côté des pays pauvres que des pays riches. Ici, on conçoit qu'un développement durable véritable serait ce processus dont la finalité est d'enrayer la pauvreté dans le monde. Car la pauvreté est la source principale des dévastations de ressources naturelles non renouvelables que craignent les alarmistes. En effet, les gens surexploitent les forêts, les faunes et touchent aux espèces rares pour leur survie. En d'autres termes, il n'y aura pas de développement durable tant que la majorité des gens vivront dans le dénuement absolu (actuellement, si l'on classe la population du globe selon l'échelle de GINI ou de LORENZ, c'est-à-dire par tranches de 20 %, force est de constater que les 20 % les plus riches se partagent 82,7 % du revenu mondial, tandis que les 20 % les plus pauvres n'en reçoivent que 1,4 %)<sup>12</sup>. Ceci est particulièrement vrai pour la région africaine au Sud du Sahara où les préceptes de la conservation de la nature pour des fins de développement durable constituent une interdiction du droit d'accès aux richesses naturelles ; or, la survie des peuples est liée à l'exploitation gratuite des richesses naturelles qui les entourent. C'est dans ce sens que l'approche humaniste en appelle de tous ses vœux à un développement non seulement durable, mais avant tout équitable et non discriminatoire ; un développement qui est une alternative sérieuse pour contrer l'importance des aires de pauvreté parfois insupportables qu'on retrouve au sein des pays riches et l'élargissement des immenses zones de misère, voire de manques chroniques qui caractérisent le tiers-monde. L'approche humaniste se veut donc solidaire, en ce sens que le développement durable est une piste d'une croissance non dangereuse pour les

équilibres vitaux de la planète et pour l'amélioration des conditions de vie des exclus. Dans cette éventualité, l'approche humaniste présente le développement durable comme ce processus qui met en place des modes de production et de vie moins dévastateurs de la nature, mais en arrimage avec l'objectif de mieux répondre aux besoins essentiels des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Cette idée est sans conteste originale et se rapproche nettement de la conception de l'OCDE ou de celle de Nations Unies que nous allons voir plus loin. Nous estimons que cette tendance constitue un pas de plus dans la prise de conscience de l'homme moderne. Par ailleurs, on reproche aux ONG qui font de cette voie leur leitmotiv d'avoir transformé ce cadre conceptuel en une tribune de dénonciation de l'exclusion sociale ou en une façon qui permet de dire non à la pauvreté et aux disparités dégradantes.

### Approche de l'écodéveloppement

On peut dire que Sachs est le père fondateur, sinon l'un des précurseurs, de ce courant de pensée. Pour lui et ses compères, le développement durable repose sur trois pôles fondamentaux : le social, l'écologique et l'économique. Il place l'homme au centre du développement alliant la démocratie, l'équité sociale et la solidarité entre les peuples comme entre les générations. Il suppose une participation active des acteurs et des habitants. Quant à l'écodéveloppement, il n'est ni une doctrine, ni une théorie au sens strict du terme. Il s'agit plutôt d'une approche de développement qui se veut opérationnelle. Elle a été élaborée dans le sillage de l'explosion des consciences écologiques qui a lieu depuis la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, et surtout le Sommet de la Terre de 1992. Dans cette approche, l'accent est mis sur la nécessité de prendre simultanément en considération cinq dimensions du développement<sup>13</sup> :

- la première est la plus importante : elle combine la *pertinence sociale* et l'*équité* des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale ;
- la seconde concerne la *prudence écologique*. En fait, l'intervention de l'homme dans le fonctionnement de la planète et de la biosphère a pris une ampleur qui porte en elle la menace de conséquences lourdes et irréversibles. La survie de l'espèce humaine est l'enjeu et, par conséquent, il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux des activités humaines sans se préoccuper de cet aspect ;
- la troisième dimension vise l'*efficacité économique*. Il s'agit de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité en fonction des critères macrosociaux et non simplement en fonction de la rentabilité micro-économique. Un des objectifs principaux des politiques publiques dans le cadre des économies mixtes est d'essayer de rendre les décisions individuelles aussi conformes que possible aux critères macrosociaux ;

- une quatrième dimension est d'ordre *culturel*. L'approche propose que le changement se fasse dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme ;
- finalement, il y a la dimension de *territorialité*, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socio-économique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement.

### Conception de l'OCDE<sup>14</sup>

Selon Urich, tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) connaissent le problème de centre et de périphérie s'opposant sur le plan économique, de même que s'oppose un mode de vie urbain (culture dominante) à un mode de vie rural (culture subalterne). Les différences restent considérables entre les régions pauvres et les régions riches qui évoluent vers une société dite post-industrielle<sup>15</sup>. Le développement durable impliquerait que l'on porte l'attention à des considérations plus générales que la croissance économique et le bien-être matériel. Le concept englobe donc des préoccupations d'équité et de *cohésion sociale* ainsi que la nécessité de parer aux menaces contre les biens communs de l'humanité. Il met l'accent sur les liens entre les dimensions de la durabilité et sur l'obligation d'assurer un équilibre entre elles en cas de conflit.

Pour cette organisation, une politique de développement rural ne peut exister que si les décideurs politiques partagent la conviction que les régions rurales sont une chance pour le développement et l'épanouissement de l'ensemble de la société et qu'elles ont, moyennant un encouragement et un certain soutien, la capacité de réussir leur propre développement<sup>16</sup>. Le développement durable a pour objectif primordial d'optimiser le bien-être humain et de mettre en place un cadre économique, social et environnemental sain à l'intention des générations actuelles et futures. L'OCDE distingue trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Concernant la dimension économique, l'OCDE soutient que la dégradation de l'environnement s'explique, dans une large mesure, par l'existence de coûts environnementaux externes, par l'absence de droits de propriété bien définis et par le fait que les producteurs ne sont guère incités à prendre en compte l'intégralité du coût de la dégradation de l'environnement. Un élément indispensable pour progresser efficacement vers un développement durable consiste à déterminer le juste prix des biens. Parce que tant que le prix des matières premières et des produits ne reflétera pas correctement le coût — les avantages sociaux et environnementaux —, tant que l'on n'aura pas fixé un prix pour les ressources en eau et en sols qui servent actuellement de réceptacles gratuits ou peu coûteux pour les déchets que produit la société, les ressources continueront d'être utilisées de façon inefficace et la pollution ira en s'accroissant. Il importe d'internaliser les externalités en agissant sur les prix, en établissant des droits de propriété ou par d'autres moyens<sup>17</sup>.

Quant à la dimension sociale, elle revêt de l'importance pour plusieurs raisons : l'une d'elles est l'évolution de la nature des emplois dans les pays de l'OCDE dont témoigne la persistance de taux de chômage assez élevés dans de nombreux pays. Pour ces derniers, il importe de limiter le plus possible la pauvreté et l'exclusion sociale. En ce qui concerne la dimension écologique ou environnementale, il importe de rechercher un équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique, surtout lorsqu'elles se trouvent en conflit. Cependant, la politique suivie devrait viser à intégrer les préoccupations environnementales et les impératifs socio-économiques et, dans la mesure du possible, à mettre à profit les complémentarités. Le principe est celui de la précaution, intégré à la Déclaration de Rio de 1992 et signée par la quasi-totalité des nations de la planète, définissant l'attitude à observer face aux menaces écologiques.

### Conception des entreprises privées

Depuis un certain temps, des grandes corporations privées telles les industries de la pâte à papier, les alumineries, les sidérurgies, les centrales thermiques, les mines du charbon, la multinationale Monsanto, fabricant américain de pesticides et des semences transgéniques, Shell, Elf ou Esso, bien connues pour leurs produits pétroliers, ont laissé entendre qu'elles sont en train de mettre au point de nouveaux procédés industriels qui allieraient performance économique et protection de l'environnement. Bien des gens trouvent complètement ahurissant que des entreprises privées, notamment les sociétés transnationales, se mêlent de surcroît à la question de développement durable. Or, pendant longtemps, elles ont laissé en remisage ou en jachère toutes les questions relatives à l'environnement au nom du sacro-saint principe du capital. Cela peut étonner, bien sûr, quand on sait que leur objectif principal est de maximiser les profits et, dans une logique purement économique, la gestion de ce qu'on appelle les externalités ne peut que gonfler le coût d'exploitation, ce qui, par conséquent, diminuerait les marges de profit des entreprises. Comment peut-on alors expliquer leur empressement à s'impliquer dans les questions de développement durable ?

Pour Boiral, le concept de développement durable suscite l'adhésion spontanée des responsables d'entreprise en raison de son caractère universel, mobilisateur et de sa vocation incitative. En effet, chacun est pour le bien, l'éthique, la protection de la planète... et contre le mal, la destruction sauvage des ressources naturelles<sup>18</sup>. Évidemment, les entreprises sont désormais tenues de respecter certaines exigences environnementales. Malgré cela, un tel engagement n'est pas un acte de charité envers l'humanité ; c'est plutôt une nouvelle niche pour les capitalistes, une nouvelle façon de se mettre à jour par rapport aux exigences de l'environnement mondial ou tout simplement pour s'arrimer à ce qui est à la mode dans l'esprit des consommateurs. Il s'agit d'anticiper le changement de comportement du consommateur (de plus en plus écolo et exigeant)<sup>19</sup>. Cela vaut de l'or pour les cartels et les holdings privés, car ils doivent non seulement répondre aux demandes courantes, mais aussi aux exigences spécifiques des clients naturalistes ainsi qu'aux revendications de l'entourage et, par moment, du milieu (territoire) d'implantation, revendications auxquelles il faut absolument répondre positivement pour ne pas perdre la part de marché ou se voir menacé d'une façon ou d'une autre. À propos,

l'exemple typique est le cas des fameux organismes génétiquement modifiés (OGM) dont plusieurs personnes commencent à boycotter la consommation.

Devant ce changement quasi brusque des habitudes des consommateurs qui veulent désormais des produits sains et des industries « appoluanes », les corporations capitalistes sont prises de court. Elles se voient dans l'obligation de changer le logo, les procédures d'usinage, le type de *packing* et de danser ainsi aux pas des consommateurs et de la mode, le contraire de la loi de Jean-Baptiste Say. C'est ainsi que le développement durable est entré dans le vocabulaire des entrepreneurs privés. Cependant, au niveau des entreprises capitalistes, on pense le plus souvent que le développement durable consiste en une série d'instruments agissant uniquement au plan environnemental (installation des filtres à CO<sub>2</sub>, épuration des eaux usées, recyclage des déchets et des résidus industriels, emballages biodégradables, aliments sans additifs, etc.), tout en veillant au maintien de la croissance économique. Dans ce sens, le milieu des affaires a développé le concept d'éco-efficacité, un vocable qui traduit une nouvelle stratégie des entreprises consistant en une simple mise au point des normes écologiques dans une conception classique basée sur un modèle bidimensionnel, c'est-à-dire économique et écologique. En conclusion, on peut dire qu'étant donné que les exigences écologiques sont considérées par les entrepreneurs privés comme un nouveau contexte auquel il faut nécessairement s'adapter, le développement durable se présente finalement comme un facteur de compétitivité entre les entreprises.

### L'approche de l'économie écologique

Parmi tous les groupes qui ont tenté d'élaborer une définition du développement durable, les économistes sont sans doute ceux qui ont le plus théorisé cette notion (Pearce, Daly, Solow, etc.). Traditionnellement, les analyses économiques néoclassiques de l'environnement appréhendent les problèmes environnementaux en termes d'allocations des biens entre les agents en fonction de leurs préférences, mais ces biens ont des propriétés particulières qui nécessitent la formulation de concepts particuliers (ressources naturelles — épuisables — renouvelables, externalités, biens collectifs). Dans l'ensemble, la réflexion de l'économie écologique se veut une démarche de synthèse intégrée couvrant les différentes approches de l'économie. Au fond, les membres de l'école de l'économie écologique se situent à mi-chemin entre l'optimisme des analyses économiques des ressources naturelles, qui s'inscrit dans la plus pure orthodoxie néoclassique, et le pessimisme des approches de l'état stationnaire<sup>20</sup>. Elle recommande une réévaluation du concept de développement, rompant de ce fait avec une conception qui assimile le développement d'un territoire à celui de ses entreprises.

Pour les économistes écologistes, le développement durable doit être conçu comme le résultat de l'action cohérente de tous les acteurs locaux : économiques, sociaux et culturels pour mobiliser leurs ressources propres et valoriser leurs atouts. Les économistes écologistes mettent fondamentalement en cause la croissance comme objectif politique et proposent de nouveaux choix de développement basés sur les besoins et les attentes de la population qui seront associés à ces choix. La qualité de la vie et l'épanouissement de la personne humaine sont

évidemment au centre de ce dispositif. Dans ce contexte, les besoins seront prioritairement satisfaits par un recours aux ressources locales, tant énergétiques qu'agricoles, naturelles, touristiques et humaines. Les calculs économiques intégreront le coût écologique et social. Un tel type de développement privilégie les projets à petite et moyenne échelle, faisant appel à des technologies performantes et n'ayant qu'un faible impact sur le milieu. Ces projets seraient, selon eux, particulièrement adaptés au milieu rural. Les domaines d'application concernés sont multiples : transports, tourisme, production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, valorisation des ressources forestières, ressources hydriques et minérales, agriculture, produits du terroir, gestion des déchets et recyclage, rénovation de l'habitat, restauration du patrimoine naturel et du patrimoine architectural, télécommunications, etc.

D'après Fontanel, à part le courant principal dont nous venons d'énoncer l'idée, il existe deux autres tendances d'économistes écologistes. La première est celle des écologistes du système industriel qui parlent du stock global des capitaux naturels et artificiels. Pour eux, le développement sera durable si l'on inclut les problèmes écologiques en tant que contrainte dans l'équation de la production<sup>21</sup>, ce qui conduit à la résorption progressive du problème posé. La deuxième réflexion est celle des économistes-écologistes favorables au changement radical de société et qui considèrent que les solutions aux questions de l'environnement ne peuvent être trouvées, à terme, que dans une transformation plus ou moins radicale du mode de production. L'écologie, pour eux, n'est qu'un révélateur de la nocivité des sociétés développées<sup>22</sup>.

### **Approche onusienne**

L'approche onusienne du développement durable est la plus répandue dans le monde pour deux raisons : d'abord, l'Organisation des Nations Unies et surtout la Banque mondiale travaillent le plus souvent en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les tierces personnes morales ou physiques et les gouvernements nationaux. Ceux-ci font le pont entre les agences des Nations Unies et les peuples du monde entier. Ensuite, l'Organisation des Nations Unies dispose des canaux de diffusion tentaculaires et efficaces.

Sur le plan historique, la documentation qui retrace le parcours ou les principales étapes de l'action internationale sur l'environnement et le développement durable renseigne (les dates peuvent être légèrement différentes de celles qu'avancent certains manuels) que tout a démarré lors d'un congrès international pour la protection de la nature, antérieur à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a lieu en 1923 à Paris. Il a été suivi par la Conférence pour la protection de la nature à Bâle (1946) ; la création de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources par l'Unesco (1948) ; la Conférence des experts de l'ONU sur l'environnement (1968) ; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Stockholm (CNUED I, 1971) ; la Conférence des Nations Unies sur le peuplement humain et l'habitat à Vancouver (1976) ; la Stratégie mondiale de conservation de la nature et la commission Nord-Sud (1980) ; la Charte mondiale de la nature (1982) ; la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion environnementale (1984) ; le rapport *Notre avenir à tous* de la commission Brundtland et la Convention de Vienne (1986) ; le Protocole de

Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche protectrice d'ozone (1987) ; le Sommet de la Terre (CNUED II et Agenda 21, 1992) ; le Protocole de Kyoto (1997), etc. (Boiral, 1994). Notons que la vision onusienne de la durabilité a pu évoluer en fonction des discussions qui ont eu lieu pendant tout ce cheminement. Retraçons les points saillants.

Dans les années 1960-1970, par exemple, la durabilité au sein des organisations internationales sous-entendait essentiellement le caractère irréversible du processus de développement, c'est-à-dire sa continuité dans le temps (Nations Unies), justifiant les luttes contre les facteurs qui pourront interrompre les équilibres et la continuité (rapport Meadows du MIT en 1972). Par la suite, le point de vue des organisations internationales, en particulier la FAO et l'Unesco, s'est orienté vers la conservation de la nature dans sa globalité ; on peut qualifier cette approche de biocentrique et de conservatrice (comme chez certaines ONG). Cette orientation est largement relatée dans la Charte mondiale de la nature, dans la Déclaration de Stockholm et dans plusieurs travaux précurseurs sur l'écodéveloppement. L'élément le plus intéressant, sous ce plan, est que, mine de rien, ces travaux ont en quelque sorte permis de sensibiliser plusieurs décideurs sur les rapports de l'homme à son environnement.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que la date du 5 juin fut proclamée la Journée internationale de l'environnement. Peu après, dans les années quatre-vingt, les organisations internationales et les Nations Unies adoptèrent une approche dite anthropocentrique, donc qui se focalise désormais sur la satisfaction des besoins essentiels de l'homme. Ces besoins essentiels sont : bien se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et s'éduquer. Dans cette nouvelle vision du développement durable, la première contribution de cette période est le rapport de l'UICN de 1980, *Stratégie mondiale pour la conservation*, qui recensait et analysait les causes de grands problèmes à l'échelle planétaire : pollution globale, pauvreté dans les PVD, etc. et proposa des solutions pour un autre mode de développement. En 1987 paraissait le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dit rapport Brundtland, qui contient la définition du développement durable telle qu'elle a été adoptée par les institutions internationales (nous en avons fait allusion dans la première partie de cette présentation).

Le commentaire qu'on peut formuler ici est qu'une telle définition offre le mérite de mettre un accent particulier sur la notion de besoin et de l'équité intergénérationnelle, mais ceci ne permet pas de mettre tout le monde autour d'une même table avec à l'ordre du jour une série de questions sensibles (satisfaction, besoins présents et futurs, limite de compromission permise, etc.).

Enfin, vint la CNUED II en 1992 et ce qu'on appelle l'Agenda 21 qui ont définitivement fait la consécration du concept de développement soutenable et des notions comme pollueur-payeur, patrimoine commun de l'humanité, bien connu dans le jargon onusien sous le nom des sites dédiés à l'Unesco. On y trouve aussi la version officielle de la reconnaissance du droit inaliénable de chaque peuple de se développer harmonieusement (concept encore polysémique !). C'est à partir de ces deux derniers documents qu'on a commencé à parler du caractère multidimensionnel que devait revêtir tout processus de développement qui se veut durable : social, politique, économique et environnemental. Dans ces mêmes documents, les organisations

internationales et les autres participants au Sommet de la Terre (CNUED II) soutiennent *mordicus* le principe d'intégration des politiques environnementales dans les autres politiques de développement en référence à une série de mesures et de recommandations, sans force de loi pour les pays signataires, contenues dans l'Agenda 21. Ce dernier énumère les domaines où la qualité de l'environnement apparaît comme une composante chiffrable du développement : impact sur la qualité de l'eau et de l'air, menacées par des pollutions diverses, maintien de la productivité agricole diversifiée, lutte contre l'érosion et la dégradation des sols, etc. L'Agenda 21 contient aussi bien les modalités d'évaluation des progrès accomplis et de suivi de certains accords que des mesures à prendre dans le but d'atteindre les objectifs de Rio. Telle était la raison d'être des protocoles de Kyoto et de La Haye qui parlent de plus en plus des gaz à effet de serre (GES) et de la dette contre la nature dans le pays du Sud, car l'Agenda 21, qui est le document de référence, stipule que les pauvres sont les premières victimes de la dégradation de l'environnement.

Remarquons que tous ces forums ont toujours suscité des espoirs grandioses à travers le monde, mais le progrès accompli depuis 1972 laisse tout le monde perplexe. On a la nette impression d'avoir péché par excès d'optimisme, les principes arrêtés de commun accord à Stockholm et ceux qui sont contenus dans l'Agenda 21 sont restés lettre-morte, des quasi-slogans mobilisateurs qui perdent leur importance quand on sort des sphères des réunions des dirigeants. Comme en témoigne le propos d'Alphandéry *et al.*, de multiples conférences ont été organisées, des programmes scientifiques mondiaux existent, d'importantes et souhaitables décisions ont été prises, mais elles apparaissent sans commune mesure avec l'urgence des enjeux et représentent aux yeux de certains pays pauvres un luxe réservé aux nations les plus riches<sup>23</sup> (Alphandéry *et al.*, 1991). En effet, les problématiques sous-jacentes au développement durable font l'objet d'une sérieuse relativisation, d'autant plus que les rapports de force entre les parties signataires sont asymétriques. Nous pensons en particulier à la problématique Nord-Sud (dette/nature) et aussi à des situations plus menaçantes au niveau des pays industrialisés, qui sont les plus grands pollueurs et dont les gouvernements tentent d'éluder leurs responsabilités. *De facto*, on se trouve devant une situation qui laisse ouverts les jeux. Chaque pays, chaque région ou territoire tente de justifier la contradiction entre les accords internationaux et les actions sur le terrain (exemple des États-Unis et le Protocole de Kyoto).

De tout ce qui précède, que remarque-t-on ? On constate sur la base des documents de référence qu'on peut en effet dégager un ensemble de traits dominants utilisables pour caractériser le développement durable : la reconnaissance de la multidimensionnalité des problèmes écologiques qui ne peuvent plus être isolés les uns des autres. Non seulement au niveau des secteurs, mais aussi sur le plan spatial (globalité) et temporel (présent et futur). Par conséquent, le développement durable implique l'intégration des politiques de l'environnement dans toutes les autres politiques (qu'elles soient économiques ou sociales). Il inclut également la nécessité d'une coopération internationale pour établir des solutions prenant en compte cette interdépendance, reconnaissant cependant les responsabilités communes mais différenciées des pays du Nord et du Sud. Ces politiques doivent, en outre, permettre aux générations futures d'assurer leur propre développement. On constate aussi un intérêt particulier pour le bien-être humain, en particulier pour la satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis. L'élimination de la

pauvreté est généralement présentée comme une condition indispensable au développement durable. Ainsi apparaît la notion d'équité intergénérationnelle. Différentes solutions sont proposées pour réaliser ces objectifs ambitieux mais réalisables, la plus commune étant de reprendre ou de soutenir un nouveau type de croissance économique. De plus, il y a une reconnaissance de l'existence d'une limite de la capacité de charge de la biosphère et, en conséquence, l'intérêt pour la protection et la gestion des écosystèmes et des ressources environnementales permettant de préserver cette capacité afin d'assurer le bien-être. Il y a aussi la reconnaissance de l'irréversibilité de certains processus amorcés par l'homme et de l'incertitude qui existe quant à l'impact que ces processus peuvent avoir sur la vie sur terre, d'où la mise en évidence de l'importance de la participation de tous les acteurs de la société dans les processus de mise en œuvre du développement durable, justifiant ainsi la réorientation des techniques de manière à améliorer la capacité de charge des écosystèmes.

Comme on peut le remarquer, il existe d'autres approches auxquelles on n'a pas fait allusion ici, car l'application intégrale de cette grille d'analyse à l'ensemble des tendances allongerait indéfiniment cet essai. Cependant, les approches présentées montrent jusqu'à quel point il y a une certaine complémentarité et une affinité dans le raisonnement. Nous adhérons au contenu de l'approche développement durable tel que préconisé par les Nations Unies et l'OCDE du fait que ses deux approches semblent traduire les préoccupations récentes d'un développement viable : la multisectorialité, la pluridisciplinarité, la lutte contre la pauvreté, la préservation des écosystèmes et même les efforts de la consolidation de la cohésion sociale au sein de la société, ce dernier aspect étant très important. En outre, l'OCDE comme les Nations Unies misent sur la coopération entre les pays ; cela montre que leurs approches, semblables dans le fond, sont beaucoup plus minutieuses et cohérentes, d'autant plus que le problème de l'environnement n'a pas des frontières. Pour qu'on réussisse à dépolluer l'environnement ou à développer harmonieusement les régions dévitalisées économiquement ou socialement, il faut que tout le monde participe et coopère. Si on se met d'accord sur ce point, voici les éléments d'une politique de développement rural durable s'inspirant du cadre de référence québécois.

### **ESQUISSE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE**

Jusqu'à preuve du contraire, dans plusieurs pays, les politiques de développement rural seraient comme des objets expérimentaux au sens de Claude Bernard parce qu'on ne connaît pas encore leur efficacité avec précision. Les essais sont nombreux au Nord, rares au Sud et malgré la vague des critiques du néolibéralisme qui a déferlé dans l'intervention minimale de l'État, l'intervention publique, nationale, bilatérale ou multilatérale en matière de développement rural durable constitue bel et bien un élément récurrent de la vie économique et sociale de la planète, et ce quelles que soient les évolutions de ses modes d'action et de ses références intellectuelles, et même si les États eux-mêmes se mondialisent<sup>24</sup> (Baré, 1997).

Partant de cette réalité et comme précédemment annoncé, on ne procédera pas ici à une énumération des politiques de développement rural durable existantes dans les pays développés, mais nous partirons du cadre de référence de la politique de la ruralité proposée par le gouvernement

du Québec pour en esquisser une. Cependant, au-delà de la présentation de grands axes de cette politique et en plus d'apporter des éléments de consolidation, il sera aussi très intéressant de présenter d'une manière succincte les points de vue des ruraux sur les éléments qu'ils souhaiteraient retrouver dans une politique de la ruralité québécoise. L'exercice consistant à inclure, dans un projet de développement rural, les opinions d'un échantillon de représentants des ruraux s'avère très utile et important parce que le développement rural durable implique que ses axes soient décidés par ceux qui sont directement concernés<sup>25</sup> (Vaillancourt *et al.*, 1994).

En nous inspirant de l'expérience africaine, nous pensons que cette politique contient des principes qui sont communs à plusieurs cultures et que, même si elle s'inscrit dans la tradition occidentale (OCDE), elle ajoute cependant une nuance importante avec ses trois principes de base, à savoir : l'occupation du territoire, les emplois durables et le maintien des services pour les citoyens. Cependant, pour bien comprendre l'actuel cadre de référence de la politique de développement rural du Québec, il convient de savoir qu'elle s'inscrit dans une perspective à la fois historique, politique et macro-sociologique, d'où l'utilité d'examiner le contexte dans lequel elle est née.

### **Contexte dans lequel est né le cadre de référence relatif à la politique québécoise de la ruralité<sup>26</sup>**

La tenue des tables rondes sur l'environnement, l'économie, le social, etc. a été une étape particulièrement pertinente pour comprendre l'essence du cadre de référence de la politique de développement rural au Québec. Mais avant ces tables rondes, il y a déjà eu des politiques de développement régional, le mot régional étant synonyme des régions non métropolitaines, donc du monde rural. Cela veut dire que la récente politique de la ruralité québécoise s'inscrit dans une longue pratique ou tradition gouvernementale. La preuve en est que, dans le cadre de référence auquel nous faisons allusion, le ministre insiste à plusieurs reprises sur le fait que la politique de la ruralité souscrit *naturellement* aux mêmes principes et aux mêmes valeurs que les anciennes politiques de soutien au développement local et régional et visera à les adapter au contexte particulier des milieux ruraux, notamment par une meilleure instrumentation des collectivités rurales favorisant tantôt la consolidation des acquis, tantôt l'émergence de nouvelles avenues de développement. (ministère des Régions, 1999). Bien sûr, les politiques régionales de développement telles qu'on les connaît depuis une cinquantaine d'années sont toujours le fait de l'État central. Néanmoins, depuis presque trois décennies, la vague de la grande planification *top down* s'est retirée du monde ; on entre maintenant dans ce que Hirshman (1984) appelle la recherche de rationalités autrefois cachées. Les politiques de développement rural des États centraux sont donc conçues dans un contexte particulier, marqué par une grande variabilité et une contestation du rôle de l'État en même temps qu'une réclamation de l'intervention de l'État en faveur des programmes sociaux de secours, d'où le constat d'essai et d'abandon successif d'orientations différentes. Comme l'évolution des politiques de développement régionale a déjà été étudiée à maintes reprises et par un grand nombre d'auteurs (Weaver et Gunton, 1982 ; Matthews, 1983 ; Gagnon, 1985 ; Savoie, 1986 ; Lithwick, 1987 ; Desrosiers *et al.*, 1988 ; etc.), nous nous contenterons de présenter uniquement les grandes lignes des politiques qui ont précédé et influencé la conception de la

politique de la ruralité qui nous intéresse présentement. Trois grandes politiques, avec leurs variantes, ont été mises en œuvre depuis au moins quarante ans, soit celle de la planification, celle des pôles de croissance et celle de la valorisation des initiatives issues du milieu.

La première de ces politiques, la planification, a connu son heure de gloire dans les années soixante. On a parlé des trente Glorieuses. Durant cette période, on misait sur l'aménagement des espaces ruraux et des interventions de nature différente qui visaient soit de mettre en valeur des parties du territoire aux ressources non encore exploitées jusque là, soit de réduire les disparités entre régions dont les rythmes de développement ont été inégaux, soit d'assurer les mutations de zones déjà développées dont les activités se transforment<sup>27</sup> (Lajugie *et al.*, 1985). À l'époque, la planification s'inspirait de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) qui mettait l'accent sur le rattrapage et la modernisation que devaient entreprendre les milieux ruraux. L'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), entre 1963 et 1966, a repris pour l'essentiel les mêmes objectifs de rationalisation. À ce moment, plusieurs gouvernements territoriaux se sont dotés d'agences centrales chargées, entre autres, de mettre en œuvre des actions de planification. Ainsi, au Québec, on a assisté à la création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et, au Nouveau-Brunswick, à celle de la Société d'aménagement régional (SAR). Bon nombre d'initiatives de planification concrétisaient une volonté explicite du gouvernement de voir une certaine harmonisation de l'activité économique sur l'ensemble du territoire concerné. Ainsi, la question des disparités régionales et l'affirmation de la nécessité d'appliquer des mesures pour les réduire étaient, par exemple, prises en compte dans la formulation des politiques. Le gouvernement était vu comme l'artisan principal de la lutte aux disparités.

À partir des années soixante-dix, l'approche des pôles de croissance prend place. Comme nous l'avons déjà signalé, cette approche a inspiré plusieurs options prises au niveau provincial (gouvernement du Québec) et au niveau fédéral (ministère fédéral de l'Expansion économique régionale ou MEÉR). C'est ce dernier qui avait commandé à l'équipe de Benjamin Higgins, Fernand Martin et André Raynauld un rapport sur les orientations du développement économique régional dans la province de Québec. Ce rapport a servi de référence à la discussion et à la signature d'une entente de développement entre le Québec et le gouvernement fédéral.

Les années quatre-vingt voient la naissance de la troisième politique. Le gouvernement québécois opte alors pour la mise en valeur des possibilités propres à chaque région en encourageant la valorisation des initiatives issues du milieu et la concertation des agents locaux et régionaux. Concrètement, le gouvernement met de l'avant des moyens comme l'appui à la création d'entreprises et d'emplois, l'aide à l'innovation technologique et la formation de la main-d'œuvre (cf. la conférence annuelle des premiers ministres, 1987 ; Savoie, 1992). Depuis ce temps, on assiste à l'instauration de la formule des sommets socio-économiques régionaux que nous avons évoqués auparavant et qui sont supposés concrétiser la concertation indispensable à cette nouvelle approche, soutenue aussi bien par le gouvernement péquiste de 1983 et des années quatre-vingt-dix que par celui des libéraux en 1988. Dès le début des années quatre-vingt-dix, on cesse de parler des sommets, mais la philosophie sous-jacente de concertation est conservée intacte dans le cadre des conseils régionaux renouvelés. On peut dire que, de la part

de l'État, il s'agit toujours, comme dans les années quatre-vingt, d'accompagner les dynamismes des régions et non de se poser comme agent direct ou premier responsable de leur développement — l'État étant devenu accompagnateur et non faiseur de développement.

Comme on peut le remarquer, les trois grandes politiques qui viennent d'être exposées représentent trois temps forts de l'approche de l'État en matière d'action rurale au Québec. Elles ont d'une façon ou d'une autre influencé ce qui est proposé présentement comme politique de la ruralité durable. Mais deux autres éléments très importants qu'il ne faut pas oublier ont contribué à la construction du cadre politique actuel. Il s'agit d'abord de la pression des mouvements sociaux et du contexte mondial dominé par le processus de mondialisation.

En ce qui concerne la pression sociale, notons qu'à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, le mouvement social en faveur d'une ruralité dynamique s'était revigoré. Pensons ici aux actions des organisations comme : Solidarité rurale, la Coalition urgence rurale, la Fédération des femmes du Québec, le Ralliement gaspésien et madelinot, etc. qui ont, à leur façon, fait bouger les choses. À cause des revendications de ces mouvements, on a vu se déclencher une série de mesures et de décisions politiques en faveur de la ruralité québécoise. À titre d'exemple, dès 1996, un groupe de travail sur les villages prospères est chargé d'identifier les caractéristiques des milieux ruraux à succès dont le rapport a été publié dans le cadre du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996. Viendra ensuite la mise en œuvre de mesures pour développer le Québec rural. Parmi ces mesures, on peut citer l'embauche d'une centaine d'agents ruraux dans les CLD, le soutien financier à certaines initiatives des collectivités, la mise sur pied du programme de soutien au développement des produits du terroir, etc. C'est dans ce contexte qu'on doit inscrire la reconnaissance officielle de Solidarité rurale du Québec comme instance-conseil du gouvernement en 1997. La Solidarité rurale fera en 1998 une tournée de consultation en milieu rural québécois. L'organisme avait alors visité quarante-six communautés pour recueillir les opinions, les réflexions et les propositions des populations rurales sur la façon de faire pour dynamiser les milieux ruraux en tenant compte de leur diversité. Environ 2000 citoyens ont été rejoints par cette opération (Corvée d'idées) qui s'est révélée un succès sans précédent avec le dépôt d'une centaine de mémoires et d'un avis qui alimente, depuis ce temps, les travaux du gouvernement sur la politique ou la stratégie de la ruralité plurielle et durable.

Au sujet du phénomène de la globalisation, on peut dire que les ententes internationales sur le commerce (les accords de libre-échange de l'ALENA et la ZLÉA) sont considérées par plusieurs observateurs comme créant un tout nouveau contexte dans lequel la seule planche de salut consiste, pour les territoires ruraux et leurs entreprises, à s'approcher le plus possible des conditions et critères internationaux de compétitivité. Cela peut vouloir dire un alignement ou une uniformisation des politiques de la ruralité, des niveaux de taxation, des mesures sociales, des pratiques environnementales et interventionnistes de l'État, y compris en matière de développement rural et d'urbanisation.

Tout compte fait, les circonstances forcent le gouvernement à outiller les régions avant que la féroce compétition mondiale, qui viendra avec l'ouverture des frontières, ne puisse les

marginaliser davantage. Autrement dit, la mise sur pied de la politique de la ruralité au Québec est une réponse des pouvoirs publics à une situation de crise. La crise rurale a des dimensions économiques, politiques, écologiques, démographiques et sociales. Et entre toutes ces dimensions, il y a des corrélations étroites. En fait, le gouvernement est aux prises avec une crise multifaciale à l'heure des guerres commerciales, des niveaux élevés de chômage et des contraintes fiscales. Pour des raisons financières et politiques, et parce que les politiques mises en œuvre par le passé se sont révélées des outils rudimentaires pour soutenir l'aménagement rural, il faudra sortir de l'impasse actuelle en adoptant une nouvelle démarche.

Comme le soutient Michael Gertler, la crise agraire qui sévit est survenue dans un contexte de grandes initiatives prises par l'État pour encourager la spécialisation, l'intensification et l'expansion des unités de production agricole. Ces principes centraux de rationalisation économique sont désormais liés à une crise sociale et écologique plus vaste : un dépeuplement rural, une dégradation des sols et des effets néfastes sur la qualité de l'eau et de l'air, sur l'habitat de la faune et de la flore sauvages, sur la santé des travailleurs agricoles et sur celle des consommateurs et du bétail<sup>28</sup> (Gertler, 1994). C'est possiblement dans ce contexte-là que le cadre de référence de la politique de la ruralité pour une occupation dynamique du territoire rural a vu le jour et est rendue publique le 7 octobre 1999 à l'occasion des assises de l'Université rurale québécoise tenues à Trois-Pistoles. Il a suscité des espoirs, mais on attend encore son exécution, d'où l'importance de le décortiquer et de l'enrichir pour qu'on le mette en exécution un jour.

### **Principaux axes du cadre de référence sur la politique de la ruralité**

Dans le cadre de référence (1999), on parle de six grands défis de développement du monde rural québécois. En soi, il s'agit de grands thèmes ou d'axes qui se présentent sous forme de problématiques à résoudre ou de difficultés à surmonter. Il s'agit des défis suivants : l'occupation du territoire (démographique), l'économique, l'environnemental, le socioculturel, l'adaptation aux réalités rurales et le défi de la prise en charge et du partenariat.

#### ***Axe 1. Le défi de l'occupation du territoire***

Au Québec comme dans plusieurs autres pays industrialisés, on a longtemps fait l'amalgame entre déclin démographique et milieu rural du fait que ce dernier connaissait l'exode des jeunes, une faible croissance naturelle due à une répartition déséquilibrée des classes d'âge et, par conséquent, un vieillissement de sa population. On a pourtant commencé à employer l'expression renaissance rurale (Bernard Kayser, 1990) depuis quelques années, Christian Fougereuse (1996) croit au renouveau rural et Bruno Jean (2000) parle des campagnes vivantes. En réalité, il est apparu, contre toute attente, que la population de nombreux territoires ruraux augmentait, une tendance qui s'est confirmée avec les récentes perspectives démographiques. Cette croissance démographique n'était toutefois pas observée partout, loin de là. Les territoires isolés et faiblement peuplés continuent de perdre des habitants, tandis que ceux plus proches des villes voyaient leur population augmenter rapidement. N'empêche que l'une des problématiques les

plus criantes auxquelles la politique de développement rural durable doit s'attaquer est d'ordre démographique<sup>29</sup> (ministère des Régions, 1999) puisque les zones périphériques du Québec et, dans une moindre mesure, les zones intermédiaires sont frappées par un double phénomène qui inquiète : celui du vieillissement de la population et de l'exode marqué des jeunes vers les centres-villes.

En ce qui concerne le vieillissement de la population, il résulte de deux faits combinés : un allongement de l'espérance de vie et le déficit dû à l'exode rural qui touche les jeunes et les adultes en quête d'emploi. Ce déficit joue en défaveur de la natalité et accroît, par ricochet, la moyenne d'âge des populations rurales. Soulignons cependant que dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence d'un exode prononcé de la population active, le vieillissement de la population ne constituerait pas une fatalité. D'ailleurs, il ne l'est pas car, d'après Mendras (1984), le vieillissement peut être un facteur de dynamisation de la vie villageoise<sup>30</sup> (Jean, 1997). Mais sur le plan purement social, l'image du vieillissement de la population des campagnes est généralement interprétée comme un signe de dévitalisation. Tandis qu'en économie, il pose problème lorsque la relève s'amenuise parce qu'à long terme, le vieillissement peut devenir un facteur qui bloque en profondeur les efforts locaux de développement étant donné la faiblesse quasi générale du taux de natalité au Québec au cours des dernières décennies (avec un indice synthétique de fécondité équivalant à 1,75 inférieur au seuil de 2,05 qui est nécessaire pour assurer le renouvellement des générations).

Quant au phénomène de l'exode rural, il faut dire que ce n'est pas un problème spécifique aux régions québécoises, il est présent partout dans le monde. D'ailleurs, dans plusieurs contextes, l'exode s'est avéré un phénomène bénéfique lorsqu'il reste un phénomène naturel exerçant une ponction salutaire sur l'excédent démographique. À ce moment-là, il peut assurer l'équilibre des systèmes ruraux-urbains (cf. la théorie des vases communicants) si les mouvements se font dans les deux sens, renforçant ainsi l'interdépendance entre les milieux urbains et les milieux ruraux. Cependant, l'exode rural devient aussitôt inquiétant dès qu'on glisse de l'exode au dépeuplement des territoires entiers. Observant ce qui se passe à l'échelle des grandes régions du Québec, c'est le deuxième scénario qui se déroule. Cette trajectoire d'évolution implique une diminution du poids démographique de ces vastes espaces à population dispersée que sont les régions périphériques et un accroissement de celui des grandes régions urbaines<sup>31</sup> (Dugas et Vachon, 1991). À tel point que Gérard Fortin n'hésite pas à qualifier le Québec d'une constellation d'une trentaine de villes à densité variable : villes très étendues mais structurées par des modules urbains plus ou moins importants<sup>32</sup> (Fortin, 1984). D'où la caricature si répandue du village exsangue, vide de toute substance. Cependant, Bernard Kayser pense que cette image ne vaut que pour une minorité de cas et dit que les zones rurales ne sont plus forcément des territoires dont la population diminue<sup>33</sup> (Jean, 1997). Il faut se dire que l'exode des jeunes met en doute la survie du monde rural québécois et même du système socio-économique dans son ensemble.

D'où la question : quels sont les facteurs amplificateurs du phénomène ? On a identifié trois sources principales :

- la capacité attractive des économies urbaines pouvant offrir aux jeunes, selon l'évolution de la conjoncture, des emplois et des perspectives d'une vie meilleure ;
- le fait que le monde rural soit aussi responsable de l'exode, en ce sens qu'il produit des excédents structurels de main-d'œuvre dans un contexte de crise des économies rurales<sup>34</sup> (Jean, 1997). Or, ordinairement, l'évolution démographique d'un territoire dépend de la disponibilité des ressources naturelles, humaines et financières, mais aussi de l'efficacité à mettre ces ressources au service du développement économique local<sup>35</sup> (Bryden, 2000) ;
- les fameuses coupures financières et les fermetures des services de proximité qui ont pratiquement accentué le phénomène de l'exode.

Devant ces deux situations, vieillissement de la population et exode des jeunes, le défi d'une politique de la ruralité qui se veut durable repose sur deux enjeux : l'attraction des populations actives dans les milieux ruraux et la capacité de faire face à des mutations ou à des déstructurations profondes qui s'y passent. Selon le gouvernement, il faudra mettre en valeur le capital humain des communautés rurales. Nous pensons que traiter le problème d'occupation du territoire rural de cette façon peut, de prime à bord, aboutir à un échec à condition que l'attractivité dont il est question ici ne se résume pas en un fascinant projet récréotouristique. Si c'est le cas, le danger est de voir s'accroître l'immigration de retraités souvent aisés et/ou de personnes se réinstallant dans leur région d'origine ou encore d'actifs attirés par une meilleure qualité de vie (la verdure, l'air pur, la tranquillité, etc.). Étant donné que ce comportement est en latence, les villages risquent de devenir des lieux de vacances pleins de résidences secondaires, d'individus fortunés et âgés en quête de vastes espaces et de repos, sans aucune autre forme d'investissement que l'habitat. Ce qui peut, à long terme, engendrer un autre problème : celui du conflit des générations, la loi du grand nombre faisant que tous les postes de direction et d'animation des villages seront tenus par des personnes d'âge avancé. Ne trouvant par leur part ou leur utilité, on peut s'attendre à ce que les jeunes poursuivent leur exode. Dans ces conditions, le vieillissement de la population rurale, qu'on veut pourtant combattre, s'étendra de plus en plus.

De toutes les façons, il faut composer avec cette réalité — le vieillissement — puisque qu'on ne peut plus la rétroactiver. Imaginons seulement qu'il y aura bientôt (dans cinq à dix ans) autant de personnes âgées au Québec qu'il y a d'enfants, avec les effectifs de personnes âgées qui proviendront des cohortes de *baby-boomers* qui vont considérablement modifier la structure de la pyramide d'âge de tous les pays industrialisés. Le vieillissement de la population aura sans doute des répercussions sur le niveau de vie, sur la répartition des revenus et des richesses et sur les dépenses publiques. Reconnaissons que les choix qui s'offrent aux pouvoirs publics sont difficiles, car les objectifs d'équité — des revenus suffisants, des soins de santé et des possibilités d'acquisition de connaissances pour tous — ne peuvent être atteints dans une économie qui ne s'est pas préparée à cette évidence pourtant prévisible. Si l'on ne prévoit rien, la croissance des années prochaines va laisser de côté des pans entiers de la société ; une telle croissance est largement considérée comme inacceptable et non durable.

Une tâche importante de la politique de développement rural durable consiste à déterminer le plus précisément possible quels sont les principaux problèmes et priorités des personnes âgées. Ces priorités différeront selon les collectivités en fonction de leurs institutions, de leurs normes sociales et de leur expérience en matière d'accueil de cette catégorie de personnes. Il faut savoir qu'on aura à faire avec une catégorie des personnes âgées très différentes de leurs ascendants. En effet, les *baby-boomers* viennent des cohortes qui ont été choyées par la réussite des trente Glorieuses ; ces gens en ont profité, ils se sont instruits et ils sont moyennement plus riches que toutes les autres générations qui les précèdent ou qui les suivent. En outre, une partie des personnes âgées sont très actives, leurs pratiques de consommation, de loisirs et d'activités sociales doivent être analysées maintenant. Une autre partie de ce groupe d'âge sont des personnes dépendantes et qui nécessiteront des équipements et des lieux de vie spécifiques ou des aides à domicile. Il faudra donc penser à bien structurer et financer le système de virage ambulatoire, par exemple.

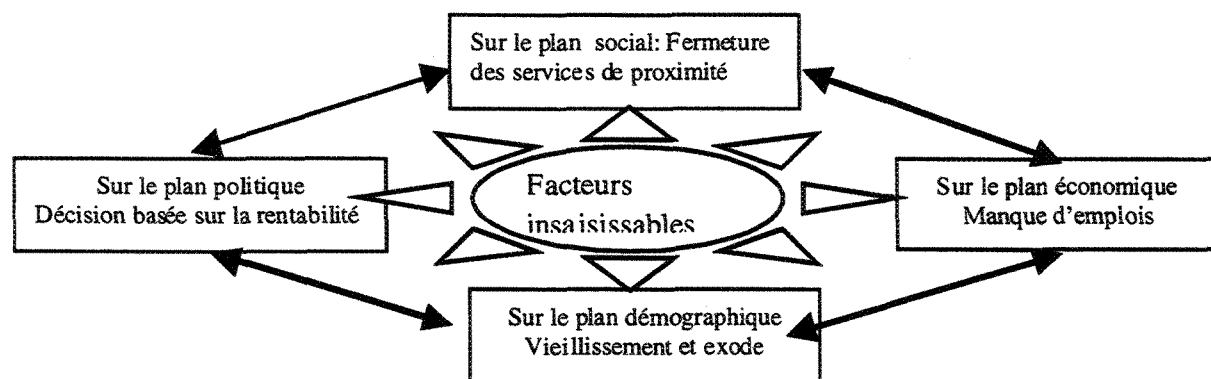
Face au problème de vieillissement de la population, nous proposons que la politique de la ruralité mette en place une série de mesures et des structures d'accueil, non seulement pour le repos mais également pour valoriser le potentiel, les diverses connaissances, les expériences et les richesses des aînés pour qu'ils jouent un rôle actif dans le processus de développement territorial. Comme les personnes âgées sont très captives de la qualité des biens et sont contemplatives de la nature, la politique de développement rural durable devra planifier des activités qui ciblent les personnes âgées (sports, tourisme, transport, soins à domicile, logement, loisirs, rencontres avec les jeunes, etc.) sans pour autant renoncer au renforcement des autres aspects dont les aînés et les plus jeunes auront besoin. Tout cela est faisable en investissant les épargnes (fortunes) de ces mêmes personnes âgées pour satisfaire leur demande et renflouer, du même coup, les caisses de l'État afin d'allouer les argents perçus à d'autres fins et dans d'autres secteurs complémentaires.

Concernant l'exode rural au Québec, on doit s'attaquer aux causes profondes de l'émigration sans retour. Ces causes sont bien connues : au premier rang se trouve le problème de chômage en milieu rural et celui de l'absence ou de l'éloignement géographique des services de proximité. En réalité, ces deux causes et l'effet qu'elles engendrent (exode rural) forment un cercle vicieux de la dévitalisation rurale, comme la figure 1 le montre.

On peut comprendre ce schéma ainsi : depuis que le vieillissement de la population et ses corollaires (baisse de la natalité, augmentation des coûts sociaux, etc.) ainsi que la conjoncture émaillée des crises des finances publiques sont devenues une nouvelle donne dans les pays industrialisés, les gouvernements sont obligés de prendre des mesures souvent controversées. Dans ce contexte, les collectivités régionales, c'est-à-dire les milieux ruraux, sont parmi celles qui écopent de la réduction drastique des dépenses de l'État. Ce dernier préfère, dans un premier temps, conserver les mesures universelles de soutien au revenu, par exemple, plutôt que de maintenir des programmes particuliers<sup>36</sup> (Racicot, 1999). Ainsi, malgré leur caractère vital, beaucoup de services de proximité ont été entièrement fermés, quelques-uns ont subi ce qu'on appelle au Québec des coupures parce qu'ils ne connaissent plus d'achalandage (pas de clientèle payante) et qu'ils sont devenus les canards boiteux du système ; en d'autres mots, ils

sont financièrement non rentables. En l'absence des services vitaux fermés (écoles, hôpitaux, maisons d'hébergement, bureaux de poste, stations d'essence, foyers, etc.), ajoutons à cela une montée en flèche du chômage et de la précarité de l'emploi — mondialisation oblige —, les populations actives des milieux ruraux émigrent vers les centres urbains avec l'espoir de trouver ces services et du travail. Notons aussi que bon nombre de personnes quittent les milieux ruraux pour d'autres raisons, que nous avons nommées facteurs insaisissables (baisse du sentiment d'appartenance, par exemple). Ce phénomène n'est pas marginal, c'est une réalité qui n'arrange personne, surtout pas les villages qui n'ont pas réussi à se construire d'autres structures informelles ou d'économie sociale de substitution. Comme les départs des jeunes et des adultes ne sont pas contrebalancés par des arrivées (immigrations ou naissances), on aboutit à la désertification dont parlent nombre d'auteurs. Ce cycle se répétant, on finit dans un cercle vicieux : pas d'emplois, exode des jeunes, vieillissement de la population, pas de services de proximité, démobilité et ainsi de suite.

**Figure 1**  
**Cercle vicieux de la dévitalisation rurale au Québec**



Source : Conception adaptée du modèle de B. Vachon, B. et F. Coallier (1993). *Le développement local. Théorie et pratique*, Québec, Gaëtan Morin, p. 43.

Pour combattre l'exode des jeunes et de la main-d'œuvre, la politique de développement rural durable devra briser ce cercle vicieux. Trois cas de figure sont possibles.

- Le premier, la politique de la ruralité durable, devra se pencher prioritairement sur la question de l'**effritement des services de proximité**. Il faudra édicter une loi provinciale qui interdit la fermeture des services essentiels pour des raisons purement économiques (rentabilité) parce que souvent, ces infrastructures sont chargées de symboles, de sens et d'émotions. Pour certains villages, elles sont d'une certaine façon les emblèmes culturels, le ciment du sentiment d'appartenance des individus à leur territoire. Il faudra éviter de les fermer, bien qu'un bon nombre d'entre elles soient économiquement moins rentables ; n'empêche, elles sont socialement, culturellement et symboliquement plus rentables qu'on

le pense. Elles sont peut-être le socle de la cohésion sociale ; les barrer signifierait tuer la vie communautaire, donc anéantir la dynamique d'une communauté ou du village tout entier puisqu'on touche là au domaine sensible des représentations sociales collectives. Or, il a déjà été démontré que le développement, aujourd'hui, ne résulte pas seulement des facteurs économiques ; des éléments immatériels ont de plus en plus d'importance dans le processus (cf. la théorie de l'infrastructure sociale de Flora-Flora). Si l'on tient vraiment à fermer un service, il faut qu'on prouve son inutilité sociale, sinon il faudra réorganiser autrement les services de proximité et laisser intacts ceux qui existent ; ce qui importe, c'est d'en évacuer l'esprit et les espérances de la rentabilité financière *stricto sensu*. Cela peut, en partie, amoindrir la propension des jeunes à l'exode, car ceux-ci justifient leur comportement par le manque de structures attirantes chez eux ; les villages ne donnent plus un certain degré d'autonomie et de satisfaction à leurs résidents.

- La deuxième possibilité est qu'il y a moyen d'**encourager l'implantation des PME et des PMI** dans certains milieux ruraux. Présentement, presque la totalité des entreprises se concentrent en ville. Pas étonnant que tout le monde — jeunes et vieux, hommes et femmes — choisit de s'en aller ailleurs. Cette situation crée ce que nous appelons l'effet aspirateur des villes. *Mutatis mutandis*, les villes-centres sont en train de vider les régions périphériques de leur substrat. Cette situation nécessite que la politique de développement rural durable encourage une certaine déconcentration des petites et moyennes entreprises en faveur des campagnes où, d'ailleurs, on trouve les matières premières. Les petits entrepreneurs ont souvent besoin d'un coup de pouce de la part de l'État. C'est l'occasion de les inciter à s'installer dans les régions périphériques qui ont besoin de ce type d'organisation. On peut recourir au système de micro-crédit, à des partenariats avec les citoyens et, avec l'appui des élus locaux, à des redevances, à une réduction sélective du taux d'imposition, etc. Dans ce domaine, le gouvernement québécois n'a pas des leçons à recevoir. Cette façon de faire doit s'accompagner d'une autre stratégie qui consiste à appuyer la créativité locale en matière d'emploi et à mettre à contribution toute velléité d'innovation dans le secteur agricole, forestier, maritime, touristique, etc. Pour les jeunes à qui l'on ne peut pas tout offrir en campagne, on peut les laisser aller se former, acquérir de l'expérience à l'extérieur, puis faire en sorte qu'ils soient en mesure de retourner chez eux, en campagne, après leurs séjours à l'extérieur grâce aux incitatifs tels un moratoire sur l'impôt lors du retour, une politique des micro-crédits à des taux préférentiels, des bourses de retour, le financement de projets innovateurs au profit de l'exode urbain, etc. Ici, l'idée de l'Université du Québec d'avoir un réseau d'universités en région est louable, mais il faudra organiser et multiplier des formations de courte durée, pointues et adaptées aux besoins des régions rurales.
- La troisième solution peut venir de la **décentralisation de l'immigration**. Dans la situation actuelle, cette richesse démographique n'est pas mise à contribution et n'a aucun impact en région parce que, par manque de politique explicite d'encadrement des arrivants, la concentration d'immigrants dans la région de Montréal<sup>37</sup> est très grande. Or, comparativement à d'autres provinces du Canada, le Québec a le pouvoir de gérer lui-même ses flux migratoires ; alors, s'il y avait une politique de soutien à l'entrée, qui fixerait aux

immigrants les conditions minimales de résidence en région — par exemple, si l'on donne le choix à un immigrant formé de s'installer dans la métropole montréalaise sans aide gouvernementale ou de s'installer en région rurale-cible avec un appui gouvernemental en matière de logement ou pour se créer un emploi en partenariat avec un ancien habitant du lieu —, on peut parier que la plupart choisiraient de s'installer en région parce les régions rurales d'ici sont, à toutes fins utiles, bien loties. Ce type de politique, on l'appellera la stratégie d'accueil et de *dispatching* des immigrants en région. Dans un tel cadre, l'espace rural peut pleinement jouer sa fonction résidentielle et on peut s'attendre à ce que l'émulation qui peut jaillir du choc des cultures soit, de diverses manières, bénéfique pour les communautés rurales d'accueil qui, souvent, sont restées presque closes depuis leur fondation, non parce que les communautés en question ne veulent pas des apports extérieurs mais, au contraire, parce que les apports ne se présentent pas. À qui la faute ? À l'État qui ne guide personne, qui n'informe pas suffisamment les immigrants de l'existence des autres régions ayant besoin d'effectifs et où l'on peut paisiblement s'intégrer et s'épanouir.

## *Axe 2. Le défi économique*

Le défi est majeur dans le secteur économique puisque ce sont les conditions économiques qui apparaissent pour plusieurs comme la cause première des autres problématiques auxquelles sont confrontées de nombreuses collectivités rurales. Revenons au nœud du problème, le manque d'emplois. Cette situation est due à deux faits : le premier veut que, dans presque toutes les zones rurales au Québec, l'agriculture (cultures, pêche, élevage, sylviculture, etc.) a perdu du terrain, elle ne peut plus être considérée comme la force motrice de l'aménagement rural. Son importance économique et sociale diminue de plus en plus. Dans la plupart des villages, les agriculteurs ne sont plus qu'une minorité<sup>38</sup> (Von Meyer, 1994). Le deuxième fait, qui est le plus aggravant, est la crise des grandes entreprises. En effet, à une certaine époque, les grandes entreprises privées, para-étatiques ou publiques (pâtes et papiers, mines, poissonnerie, industrie laitière, etc.) furent de grandes pourvoyeuses d'emplois et un moteur économique en région. Ces entreprises ont en quelque sorte façonné physiquement, sociologiquement et économiquement les communautés rurales où elles étaient implantées. Mais depuis les crises post-fordistes, le contexte économique a subitement changé : on assiste à des fermetures, à des fusions, à des restructurations, à des licenciements et à la délocalisation des entreprises en faveur des mégalo-poles. Même la petite transformation des produits agricoles, anciennement réservée aux milieux ruraux, se déplace vers le centre de transformation. Par conséquent, les économies rurales sont de plus en plus en panne.

La voie de sortie se dessine dans la valorisation d'une approche multiple ou polyvalente des campagnes, le recours aux PME et PMI, l'innovation et le développement économique local qui, lui, passe par la valorisation des ressources endogènes. Dans ce sens, la politique de la ruralité doit privilégier deux aspects : l'un est d'encourager les possibilités d'industrialisation décentralisée liée à la nouvelle génération des techniques (spécialisation flexible), en particulier des industries de transformation de la biomasse capables de créer des emplois ruraux non agricoles. Car une nouvelle forme de civilisation fondée sur une utilisation durable des

ressources renouvelables n'est pas seulement possible mais indispensable. L'autre est de promouvoir la logique d'auto-emploi, car elle peut se transformer en entreprise à part entière au fur et à mesure que la gamme des prestations s'étoffe. On peut aussi promouvoir des micro-activités de commercialisation de produits locaux. L'autre avantage de mettre l'accent sur la valorisation des ressources endogènes d'un territoire, c'est que les emplois créés à partir des ressources locales originales, telles qu'une particularité environnementale, une variété architecturale, une production artisanale spécifique, etc., sont souvent mieux positionnés par rapport à la concurrence extérieure en raison du caractère unique de ces ressources et du savoir-faire particulier sur lesquels elles sont basées. Savoir-faire que seuls les individus appartenant à la culture du territoire concerné possèdent et sont donc le plus à même de valoriser. Ces emplois peuvent donc être plus viables et qualifiés que les activités plus banales pour lesquelles l'offre locale n'a pas d'avantage comparatif particulier.

Du côté des personnes actives vivant en milieu rural, en tenant compte de deux caractéristiques de la ruralité québécoise d'aujourd'hui — l'éloignement d'un grand nombre de communautés rurales et la prédominance des activités saisonnières autre que l'agriculture —, nous préconisons que la politique de la ruralité puisse promouvoir, dans le secteur agricole, la place de la femme et inciter les jeunes à prendre la relève sur la ferme familiale. Par leur participation aux cercles agricoles, les femmes et les jeunes, en jouant un rôle important dans la gestion de l'activité agricole traditionnelle, contribuent au maintien de l'économie locale et à la gestion de la production agricole nationale<sup>39</sup> (Day, 1990). Dans les autres secteurs, la voie de sortie serait la mobilité et la pluriactivité des acteurs. La mobilité sera nécessaire pour des individus exerçant une profession unique et saisonnière ; c'est la mobilité qui leur permettra de continuer de résider sur le territoire tout en se déplaçant de façon épisodique pour pouvoir gagner leur vie toute l'année. Quant à la pluriactivité, la stratégie consistera à encourager l'exercice simultané de plusieurs activités ou métiers, ce qui aidera les personnes concernées à se maintenir sur place. On peut, par exemple, imaginer qu'un pêcheur saisonnier puisse tenir également un dépanneur pendant la période hivernale grâce à un crédit gouvernemental, au lieu d'être indexé à l'aide sociale durant la même période. Toujours dans le domaine de l'emploi, la politique de développement rural devra prendre en compte le crédit que les ruraux accordent actuellement à ce qu'on appelle communément l'économie solidaire et le secteur du bénévolat. Il faudra encourager le travail social, envisager de soutenir le secteur informel plutôt que de mépriser ces formes d'organisation du travail ou de les considérer comme des formes d'activité de deuxième ordre. Le défi est d'apprendre à combiner ces activités et ces sources de revenu diverses de manière efficace et durable.

Ce qui conduit à créer éventuellement des dispositifs d'appui spécifiques et à concevoir différemment les politiques d'accompagnement et de réglementation du travail. Ceci semble particulièrement vrai dans des régions rurales à peuplement diffus comme le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi, la Côte-Nord ou encore le Lac-Saint-Jean. Dans ce cadre, la politique de la ruralité devra prévoir des fonds pour financer des animateurs, des accompagnements, des agents de développement et de mise en réseau. Il est important que les outils pour la création d'emploi tiennent compte de ce constat et construisent des parcours individualisés respectant les

différentes phases qui transformeront une idée en une activité durable et rémunératrice. Pour ce faire, il convient :

- de ne pas attendre passivement la formulation explicite des besoins, mais de sortir et de stimuler la participation des acteurs locaux, de faciliter l'émergence de projets à travers des actions d'animation et de mobilisation ;
- d'assurer un appui personnalisé qui renforce la confiance et l'estime de soi, d'organiser des formations appropriées, d'assurer un tutorat technique et administratif pendant une période de temps suffisante, de fournir une aide financière mais dans le cadre d'une multitude de services et d'assistance adaptée à chaque projet ;
- de mettre localement en réseau les projets, ce qui favorise la solidarité et l'apprentissage ; chemin faisant, cela encourage aussi la coopération, voire le regroupement de producteurs des biens ou services, facilite l'établissement de liens avec des réseaux extérieurs et combine les avantages de l'association formelle et informelle.

En d'autres mots, il faut faciliter et accompagner les nouveaux emplois ruraux. Dans ce cas, trois éléments pourraient venir renforcer les stratégies précédentes : 1) une meilleure prise en compte des caractéristiques spécifiques de l'emploi en milieu rural ; 2) l'adaptation des politiques, des pratiques administratives et des réglementations en matière d'emploi ; 3) la mise en place de services d'accompagnement nécessaires à la consolidation de ces emplois. À cet égard, il importe que les pouvoirs publics locaux, en partenariat avec les différentes organisations collectives et/ou socioprofessionnelles, recherchent et fournissent des solutions novatrices et souples aux problèmes les plus courants rencontrés par les travailleurs atypiques : sécurité sociale, santé au travail, assurance chômage, fiscalité, statut juridique de l'activité, etc.

En définitive, si la politique de la ruralité tient compte des éléments susmentionnés, les populations des milieux ruraux, qui ont des revendications de longue date en ce qui a trait à une accessibilité et à un droit de regard accru sur la gestion des ressources naturelles, culturelles et touristiques, pourront voir se réaliser leur aspiration à ce que les retombées propres au potentiel du territoire public profitent également aux collectivités rurales vivant à proximité des lieux d'exploitation. Ce qui justifie de plus en plus une volonté des élites de contrôler rationnellement le développement de leur région<sup>40</sup>. Sous cet angle, la politique de développement rural durable devra situer le défi économique des communautés rurales dans la capacité du gouvernement d'offrir aux citoyens des occasions d'emplois durables par la mobilisation de la population, des promoteurs, de l'État et du capital financier. Cependant, la conjoncture actuelle, où se cherchent les remèdes pour pallier la crise de l'emploi, les missions locales pour l'emploi, les aides à l'initiative locale et à la création d'entreprises, est à réinitialiser car, jusque là, la sous-estimation de ces moyens est incontestablement surprenante<sup>41</sup> (Mathieu, 1995). En outre, s'il faut que le développement rural devienne durable, il conviendrait d'agir dans le sens d'éviter que le cercle des exclus ne continue de s'agrandir. Il faudra donc développer autrement les régions, et c'est là qu'intervient la stratégie de développement local dont l'objectif est d'apporter une solution complémentaire au système dominant<sup>42</sup> (Vachon et Coallier, 1993). Cela

nécessite le renforcement du développement institutionnel en milieu rural, la sensibilisation des gens à l'échelon local, la stimulation de leur volonté de prendre en main leur économie et l'incitation à soutenir les efforts des populations rurales.

### *Axe 3. Le défi environnemental*

Si pour plusieurs personnes, en particulier les citadins, les territoires ruraux représentent le milieu écologiquement sain par excellence : air pur, verdure, boisés, relations personnalisées, etc., nous serions plutôt enclins à penser que tout cela peut être un mirage parce que les campagnes québécoises ne sont plus ce qu'elles étaient il y a trente ans. On parle désormais d'une urbanisation de certaines campagnes et ce qui en reste connaît des problèmes environnementaux non négligeables, essentiellement dus à la pollution des sols occasionnée par l'épandage des pesticides et d'engrais chimiques tel que l'exige la monoculture intensive. Les exploitations agricoles qui font un peu de tout et qui essaient de valoriser au mieux les potentialités environnementales rurales sont de moins en moins nombreuses au Québec, comme ailleurs dans les pays industrialisés. De plus, en dépit de la percée spectaculaire de l'agriculture biologique, plusieurs exploitants agricoles se battent pour demeurer compétitifs, alors l'usage des intrants à rendement élevé et très polluant devient monnaie courante. De ce fait, l'agriculture est devenue l'une des causes principales de la disparition de plus en plus rapide d'une mosaïque d'habitats plus riches en diversité biologique et de la modification du paysage naturel originel, accélérant ainsi l'extinction de certaines espèces animales et végétales. Les changements structurels agricoles et sa modernisation ont débouché sur une perte inestimable des sites et d'éléments structurels de la campagne. En même temps, l'agriculture intensive a occasionné des changements dans le régime aquatique et le régime de nutriments de ses écosystèmes. À part la pollution liée aux rejets agricoles, un autre problème environnemental, qui touche le milieu rural québécois et qu'on semble oublier souvent, est celui des impacts à moyen terme de la coupe industrielle du bois en milieu rural. Cette pratique économique, même si elle est créatrice d'emplois, cause autant des dommages sur des nombreuses espèces qui ne peuvent pas vivre en dehors des écosystèmes que constituent les boisés avant la coupe. En fait, même si le reboisement est une norme courante, la reconstitution de la biomasse, des habitats et des biotopes éliminés ou perturbés ne se fait pas du jour au lendemain.

Néanmoins, il y a lieu de garder espoir car le gouvernement du Québec entend resserrer les normes dans le secteur forestier et sylvicole. Il faut continuer à obliger les industriels à reboiser les espèces coupées. La situation est en train de prendre de l'allure grâce aussi à des nombreuses initiatives qui vont dans le sens d'un développement durable : l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté responsable, la promotion du management environnemental, la création de nouveaux métiers et la publicité radiotélévisée pour la protection de la faune marine et de la flore.

Dans ce sens, nous proposons que la politique du développement rural durable soit renforcée et se réoriente vers l'écodéveloppement. Il s'agira, d'une part, d'intégrer la question de la coupe forestière, les dimensions socio-économiques, environnementales et institutionnelles du problème dans la politique de développement territorial. D'autre part, cela signifie que les milieux

ruraux pourront davantage recourir au principal outil du développement durable qu'est la coordination d'outils existants. En fait, cela peut vouloir dire que la forêt québécoise, par exemple, pourra devenir plus accessible aux populations dépendantes d'elle. En effet, du fait que les contrats d'approvisionnements et d'aménagement forestier (CAAF) sont négociés entre le gouvernement et les grandes compagnies forestières, la population n'a qu'un accès limité à la forêt au moment où l'un des critères de développement durable réside dans l'accès aux ressources par les communautés. Comme cette question est très importante, on peut espérer que des forums focalisés sur la problématique pourront contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des démarches à suivre. Enfin, des réseaux d'échanges d'expériences doivent permettre d'identifier les bonnes pratiques. Les principaux instruments économiques fondés sur le marché — taxes d'environnement et permis négociables — devraient être utilisés pour améliorer l'efficacité économique dans le respect des objectifs écologiques. C'est alors que, même en accordant une place centrale à l'accès aux ressources locales, on peut être en mesure de définir un cadre général dans lequel devra s'inscrire toute opération et toute utilisation des outils de développement, l'objectif étant de créer des incitants au développement soutenable ; cela peut éviter la diffusion des constructions et équipements qui rendent l'espace rural de plus en plus parcellisé et ingérable.

Dans le secteur agricole, on peut par exemple encourager une combinaison des techniques traditionnelles moins polluantes aux techniques modernes de certification de la qualité. L'agriculture familiale présente un scénario d'avenir, principalement la ferme familiale, qui peut avoir une nouvelle chance de démontrer ses capacités d'adaptation puisqu'elle constitue une forme sociale d'organisation de la production intégrée particulièrement adaptée à la mise en place d'un processus de production compatible avec les préceptes du développement durable et de l'écosociété. Dans ce sens, elle peut assurer une gestion écologiquement prudente des ressources naturelles qui constituent sa base productive<sup>43</sup> (Jean, 1997). Elle présente des atouts spécifiques pour réaliser la conversion à l'agriculture écologique. Grâce à elle, on peut obtenir une certaine diversification agricole<sup>44</sup> (Brunet, 1991). C'est pour cela qu'un autre enjeu majeur pour le développement rural durable serait de faire en sorte que la conquête d'esprits que l'agriculture écologique est en train d'effectuer dans la classe agricole soit une condition nécessaire, mais sans doute non suffisante, à la conversion de l'agriculture traditionnelle.

#### *Axe 4. Le défi culturel et social*

Le défi socioculturel concerne principalement le maintien d'un cadre de vie significatif sur le plan de l'identité culturelle québécoise. Il est alors un défi multiple à la suite du changement que les communautés rurales ont connu en ce qui a trait à la mobilité des personnes. Les grands enjeux de ce défi sont :

- l'accessibilité des gens aux ressources et instruments de la culture dont les médias, les nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) ; l'implication de la population dans le processus de valorisation des qualités culturelles du milieu ; le problème de la dévitalisation des milieux ruraux qui pousse les familles à des profondes remises en

question et à des choix difficiles concernant leur avenir et l'élaboration des solutions appropriées aux réalités des milieux ruraux ;

- la recherche de la cohésion sociale, qui doit être l'un des premiers grands objectifs d'une nouvelle politique de développement en milieu rural. Il s'agira d'instaurer une plus grande cohérence entre l'action de différents opérateurs de développement et entre les différents outils essentiellement d'ordre structurel mis en place.

Cet objectif sera atteint en deux étapes : premièrement, en définissant précisément les territoires à l'intérieur desquels les objectifs de développement socioculturel seront débattus et où les acteurs et les ressources à mobiliser seront identifiés puis coordonnés sous forme de projet en référence à un plan régional global. En deuxième lieu, nous pensons, comme Alain Lipietz, que pour relever le défi social, en particulier au niveau des campagnes québécoises longtemps touchées de plein fouet par le chômage, il reste un dernier front à gérer : la réinsertion sociale des sans emploi que l'économie marchande n'aura pu remettre au travail. C'est l'enjeu d'un tiers secteur à côté du privé et de la fonction publique. Un secteur de coopératives, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, subventionnées en permanence comme le sont les chômeurs et dispensées d'impôts et de cotisations sociales, donc ne coûtant pas un sou de plus à la collectivité rurale mais pouvant lui fournir des services sociaux à très bas prix, tout en en versant à ses travailleurs un revenu normal, avec un statut normal<sup>45</sup> (Lipietz, 1993).

#### *Axe 5. Le défi de l'adaptation aux réalités rurales*

Au centre des revendications du monde rural à l'endroit de l'État se trouvent aussi des demandes relatives à une cohérence et à une harmonisation accrue des actions gouvernementales (provincial et ou fédéral). Pour le gouvernement, le plus grand défi ici demeure le maintien des services de proximité adaptés aux réalités locales. Cependant, pour s'adapter aux réalités rurales, il faut mettre l'accent sur les phénomènes qui actionnent le milieu. Pour cela, nous retenons deux caractéristiques qui sont générales à tous les milieux : d'abord, leur logique d'interaction (coopération pour l'innovation débouchant sur la création de réseaux d'innovation, construction d'un espace de travail commun) et ensuite, leur dynamique d'apprentissage collectif, caractérisée par la capacité des acteurs du milieu à adapter, au cours du temps, leurs comportements aux transformations de leur environnement<sup>46</sup> (Maillat, 1994). Dépendamment de ce qui vient d'être dit, la politique de développement rural durable peut introduire une nouvelle éthique qui repose sur les principes de solidarité, de précaution et de participation. La mise en œuvre de ces principes implique de nouvelles pratiques dans l'exercice des responsabilités politiques et apolitiques. Il s'agit de la promotion de la gouvernance locale — par exemple, une gestion intégrée et rationnelle qui prenne systématiquement en compte les trois dimensions du développement (économique, sociale et environnementale) — ce qu'on peut appeler la démocratie participative qui permet l'association des citoyens aux décisions, le développement de la planification, un effort de prospective pour répondre aux besoins d'une politique préventive puis le développement de nouveaux échanges pour permettre la participation de tous.

En fait, pour être pertinente en milieu rural, la politique de développement durable doit intégrer les fonctions qui le caractérisent : produire la matière première de son alimentation, entretenir le paysage, contribuer à l'aménagement du territoire, notamment par la valorisation des ressources naturelles (eau, forêt, etc.) de la région et créer des liens socio-économiques entre la ville et la campagne (concept d'interface). Une autre caractéristique des milieux ruraux est la relative abondance en espace et une exclusion des personnes. Cette abondance doit être gérée en fonction de l'intérêt général, alors qu'elle a été gérée, jusqu'à présent, en fonction des intérêts particuliers (parcellisation et privatisation de l'espace commun). Le milieu rural se caractérise aussi par une réalité sociale spécifique en matière d'exclusion. En fait, en milieu rural, l'exclusion est souvent plus cachée et elle peut être amplifiée par les difficultés de mobilité. Mais grâce à des liens sociaux plus résistants, l'exclusion peut parfois être prise en charge par la famille ou par des réseaux plus informels. Cela montre suffisamment que le monde rural constitue en lui-même un cadre de vie spécial dont les pouvoirs publics doivent absolument tenir compte dans toute politique de la ruralité. Tout cela suppose d'identifier, dans la politique de développement en milieu rural, les priorités de développement économique, social et culturel et de redéfinir l'essentiel et l'accessoire pour les ruraux.

#### *Axe 6. Le défi de prise en charge et du partenariat*

Ce défi implique l'identification et l'appui aux leaders locaux, l'amélioration de la connaissance de la population et l'analyse du profil de la communauté, l'élaboration d'un diagnostic complet sur le milieu, l'identification des actions précises à mettre à l'avant en matière d'entrepreneuriat et d'animation des milieux ruraux. Les enjeux importants pour ce défi concernent la méconnaissance des potentiels des milieux, l'apparente étroitesse des créneaux de développement, etc. Ces éléments sont des grands enjeux du fait qu'ils limitent la capacité des milieux ruraux à agir. Devant tous ces défis et enjeux, l'élaboration des orientations et des moyens à mettre en place sera guidée par trois principes. Ces principes auxquels nous ferons allusion ci-dessous découlent de la conviction du gouvernement du Québec que les régions et leur population respective constituent, somme toute, des actifs sur lesquels il faut compter. Car ces actifs possèdent un important potentiel de développement.

Le premier principe de la politique de développement des régions québécoises, tel qu'énoncé par le gouvernement, est celui de l'occupation dynamique du territoire. Son but est de mettre le citoyen au cœur du processus de développement.

Le second principe consiste à privilégier une approche globale du développement durable. Il s'agit de tenir compte de plusieurs dimensions et secteurs.

Enfin, le troisième principe est celui du respect des préceptes de la politique de soutien au développement local et régional ; il s'agit de réserver un rôle central dans la définition des grands objectifs nationaux et des choix stratégiques à l'échelle de la collectivité locale.

Quant aux orientations et objectifs pour un partenariat et une prise en charge, ils traduisent tout d'abord la volonté du gouvernement d'accompagner les collectivités rurales dans la poursuite

d'un cheminement visant à relever les défis du monde rural québécois, sans pour autant créer de nouvelles entités administratives. Ces orientations et leurs objectifs sont les suivants :

- stimuler la capacité des collectivités rurales à se prendre en charge ; pour ce faire, le gouvernement s'est fixé deux objectifs : l'intensification du processus de développement des savoirs et l'acquisition des compétences chez les populations rurales et, en priorité, la formation des jeunes. Puis le renforcement des partenariats entre divers acteurs du développement rural par l'animation des communautés et par le réseautage ;
- accroître la participation des collectivités rurales à la gestion intégrée des ressources de leur milieu dans une perspective de développement durable. Dans ce cas, les objectifs seront liés au renforcement des mécanismes de participation des collectivités rurales à la gestion des ressources de leur terroir et à la valorisation de leur environnement. La stratégie à élaborer consistera à favoriser la concertation des différents utilisateurs des ressources. Un autre objectif sera d'associer l'État aux collectivités rurales dans la protection et la promotion de leur cadre de vie ;
- consolider et diversifier l'économie rurale dans la perspective d'une création d'emplois ;
- assurer la pérennité du monde rural au Québec. Ce choix gouvernemental découle de la nécessité pour le Québec de pouvoir compter sur la présence des communautés rurales dynamiques et d'y maintenir une qualité de vie propice. À cet effet, trois objectifs sont visés, à savoir : promouvoir la place et le rôle des jeunes dans le maintien des collectivités rurales dynamiques sur un ensemble du territoire, promouvoir le maintien et l'amélioration des services de proximité dans les milieux ruraux et favoriser l'adaptation des interventions publiques aux réalités particulières des milieux ruraux. Notons que si l'absence des services compromet le développement durable des petites collectivités, la solution à la présence de tels services ne peut résider uniquement dans le financement par l'État ou par l'initiative du secteur privé. La satisfaction des besoins dans ce domaine devra venir, comme il est de plus en plus suggéré, par une participation des populations à la mise en œuvre de ces services, et ce dans le cadre d'une économie sociale portée par les associations locales. Par ailleurs, comme le dit bien Mario Carrier, il est discutable de penser que toutes les solutions pourront venir d'une économie sociale ou solidaire et que l'État n'a pas un rôle à jouer. L'État aura encore un rôle à remplir dans l'offre locale de services, mais davantage selon un mode de gestion partenariale<sup>47</sup> (Carrier, 1999).

### *La perception de la ruralité*

Dans la partie introductive, nous avons brièvement retracé le contexte dans lequel le cadre de référence de la dernière politique de la ruralité a vu le jour au Québec. Nous avons mentionné aussi qu'à l'occasion de l'Université rurale québécoise de 1999, le ministre des Régions de l'époque avait prononcé un discours retraçant le cadre de référence général en matière de ruralité au Québec (tout ce que nous venons de systématiser en six axes dans la section précédente). Après l'allocution du ministre, il a été demandé à une centaine de participants de

répondre à la question suivante : que feriez-vous si vous étiez nommé au poste de ministre des Régions ? Les répondants ont eu l'occasion de faire valoir différents points de vue, clarifiant ainsi d'une façon quasi opérationnelle le concept de développement durable en milieu rural.

Leurs arguments ont été riches d'enseignements, en voici la synthèse. Il est essentiellement question d'une analyse des discours, c'est-à-dire un résumé des enjeux majeurs que nous faisons nôtres et qui ont été soulevés d'une façon récurrente par la majorité de répondants. Dans la présentation, nous vous faisons grâce du processus d'échantillonnage. Les propos des répondants québécois constitueront l'ossature de ces lignes. Par ailleurs, à la fin de chaque partie du texte, allusion est faite aux points de vue partagés par les invités à l'Université rurale québécoise sur la même question. Il s'agit des membres de la Fondation nationale des foyers ruraux (FNFR) de France qui ont vécu des expériences similaires. Une telle démarche a été retenue pour la simple raison que les travaux de l'Université rurale québécoise (URQ) ont été une occasion de partager des expériences et un lieu d'expression des inquiétudes et des menaces sur plus d'un aspect, comme on peut le remarquer dans les propos des répondants.

### *Préoccupations des communautés rurales*

Pour les répondants, les premières inquiétudes en milieu rural concernent l'accélération du phénomène de *dévitilisation* ou de *désertification* des contrées rurales reculées ou éloignées des villes centrales, comme c'est le cas pour le gouvernement. En effet, les ruraux, représentés ici par les répondants se sentent touchés par l'évolution du processus de décroissance démographique et de ses corollaires : coupures, fermetures et coût élevé des services de proximité (hôpitaux, écoles, bureaux de poste, etc.). Selon eux, ce sont les mesures économique-politiques prises par le gouvernement à différentes périodes qui sont à l'origine de tous les maux auxquels sont confrontées les régions rurales dans leur ensemble, étant donné que ces problématiques forment une boucle en elles-mêmes. Il faudra à tout prix la rompre pour qu'elles n'obnubilent pas les efforts de développement rural. (Ces propos semblent se traduire dans le schéma théorique que nous avons proposé précédemment.)

Dans le même ordre d'idées, les ruraux s'inquiètent beaucoup de l'insuffisance ou du manque de formation et d'information des jeunes en ce qui a trait à l'initiation au processus de prise de décision concernant leur milieu. La conséquence immédiate de cet état des choses est que le problème de la relève dans certains secteurs comme la ferme familiale, l'agriculture et biens d'autres secteurs commence à se poser.

La deuxième inquiétude est liée à ce que les répondants ont appelé le *traitement discriminatoire* de la campagne par rapport à la ville. Il découle de leurs propos le souci de l'égalité et non la dualité entre le monde rural et le milieu urbain. Selon eux, il y a aujourd'hui une sorte de favoritisme au bénéfice des villes, ce qui entraîne une forte concentration technologique, économique et démographique en ville, en l'occurrence à Montréal. Ces disparités socio-économiques entre la ville et la campagne sont parmi les premières causes de l'absence du renforcement du cadre d'organisation territorial et seraient à l'origine de la montée d'un sentiment de perte de confiance de la population rurale en elle-même. Cela dilue le sentiment d'appar-

tenance et cela démotive. En outre, les personnes interrogées ont l'impression de ne pas être écoutées et d'être de moins en moins valorisées par les gouvernants. En effet, elles estiment que l'État ne prend pas suffisamment en compte leurs *desiderata*. Il y a de plus en plus une sorte de fossé entre les nombreux et remarquables discours politiques et électoraux sur le monde rural et la modicité des actes posés sur le terrain. Ils pensent que cette situation est due au caractère obsolète de la démocratie en milieu rural du fait qu'il n'y a pas eu une véritable décentralisation ou délégation des pouvoirs à la base, c'est-à-dire aux gens de terrain. À telle enseigne que la population rurale ne se sent pas assez responsabilisée devant son destin ou en matière de prise en main de l'évolution du développement de son milieu. Cela constitue à ses yeux une menace à l'identité rurale qu'il faut reconnaître en tant que telle.

La troisième inquiétude concerne la *défaillance des mécanismes de soutien* au processus de développement mis en place par le gouvernement. À ce sujet, les ruraux se plaignent de l'insuffisance ou parfois du manque des agents de développement et du rationnement du financement des projets prometteurs en campagne. La source de ce problème est l'absence de définition ou d'une limitation claire et cohérente du milieu rural. Si bien que les appuis techniques et financiers gouvernementaux, qui devraient normalement être alloués aux régions en difficulté, sont plutôt dirigés vers des couronnes entourant les grandes métropoles. Sous la même bannière, ils s'aperçoivent aussi qu'il y a de plus en plus de structures qui alourdissent la bureaucratie et la charge de paperasse qui fait traîner en longueur le financement de bons projets parce que le temps requis pour compléter toutes les formalités administratives finit par étouffer les bénévoles qui ont un certain délai pour mettre ces projets en place. Cela engendre un manque de concertation sur les projets rassembleurs pour la société rurale.

La quatrième préoccupation est d'ordre *environnemental*. Elle est en rapport avec la problématique du développement durable en milieu rural. Les répondants s'inquiètent beaucoup de la surexploitation de leurs richesses, notamment les forêts, sans des retombées économiques sur leurs territoires. Dans le même sens, ils se préoccupent du caractère non intégré des projets de développement qu'on implante en campagne. Or, il est possible de ne pas privilégier que le secteur économique, il y a aussi les aspects culturel, touristique et social du progrès rural qui sont souvent négligés.

Mis à part les préoccupations des ruraux québécois, quelques invités à l'URQ ont ciblé trois points d'inquiétude : le manque de pédagogie du développement, la quasi-inexistence d'un cadre de vie et de travail attrayant, puis l'absence d'une démocratie en milieu rural. Ces trois éléments sont, selon les invités de l'URQ, des macro-blocages pour le développement rural au Québec et en France, sauf qu'en France les ruraux bénéficient depuis 1975 du Fonds européen de développement économique régional (FEDER), du Fonds social, du Fonds agricole et du Programme liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) de l'Union européenne, lancé depuis 1991, mais qui n'existe pas au Québec.

Quand on analyse l'ensemble des préoccupations des répondants en comparaison avec le contenu de la politique de développement telle que proposée par les pouvoirs publics, on en arrive à deux conclusions importantes : premièrement, la problématique de l'occupation du

territoire semble être une formidable angoisse d'une société ayant des populations parsemées, comparativement à la situation européenne où le territoire est déjà occupé. Deuxièmement, dans le fond, il y a homogénéité et concordance des arguments des ruraux et les six axes proposés par les pouvoirs publics. Cela dit, voyons les orientations et les actions que les répondants ont proposées.

#### *Orientations proposées par les ruraux*

Face aux inquiétudes répertoriées ci-avant, les personnes interrogées ont arrêté deux orientations concernant les approches que le gouvernement devra adopter pour que le politique de la ruralité soit viable.

- Orientation 1. Lutte contre les disparités et la dévitalisation des collectivités rurales

Pour s'y prendre, les gens pensent qu'il est temps de favoriser la reconnaissance de la ruralité avec ses différences. Pour en arriver là, il faudra *responsabiliser* les milieux ruraux. Cela revient à tenir compte des opinions ou du discours émergent en milieu rural avant de définir les besoins des milieux à problème. Cette approche devra se faire avant même de concevoir et/ou d'exécuter une politique, un plan, un programme ou un projet de développement rural quel qu'il soit. Dans le même ordre de pensée, les intervenants suggèrent qu'à l'avenir, il vaudrait la peine de retenir une définition moins équivoque de la ruralité afin de contourner la difficulté qu'ont souvent les pouvoirs publics à délimiter la ruralité et dont la conséquence immédiate a souvent été une mauvaise orientation ou allocation des financements vers des projets qui n'ont de viable que leur nom. La clarté de la définition du rural pourra aussi faciliter les comparaisons avec les milieux ruraux à l'extérieur du Québec, tout en tenant compte des spécificités régionales d'ici. Entre-temps, ils préconisent la conception et l'exécution des programmes spéciaux pour accompagner les acteurs locaux. Il s'agira entre autres des projets d'animation pour les communautés rurales ayant des populations décroissantes en y implantant des projets de nature globale qui mettront l'homme au centre du processus de développement. Pour ne pas tomber dans les erreurs des anciennes politiques régionales de développement, il faudra éviter le dédoublement des services qui jouent pratiquement le même rôle (SADC, CLD, CRD, CRCO et municipalité). À la limite, ils envisagent la fusion de certaines structures pour minimiser le coût dû au double emploi.

- Orientation 2. Lutte pour la préservation de l'environnement

Concernant la problématique environnementale, les répondants ont proposé *grosso modo* la consolidation d'un équilibre entre la rentabilité économique et l'intérêt général. Cela suppose qu'on travaille pour la qualité de la vie de la population. Priorité sera donnée à des projets à caractère intégré, c'est-à-dire des projets multisectoriels et multidimensionnels (économie, social, environnement, tourisme, culture et sport). Il faudra alors axer les actions de développement sur des aspects plus pratiques tout en équilibrant les apports des intellectuels et ceux de praticiens du terrain. Il faudra aussi s'attaquer aux problèmes structurels des milieux ruraux. Du même souffle, l'État devrait être responsable, quelle que soit la situation de chaque région.

Surtout en ce qui concerne les lois limitant les destructions de la forêt et des autres ressources naturelles. Sur ce point, les invités de l'URQ ont suggéré que les orientations à adopter tournent autour des points suivants : le développement du concept de genre et développement ; le rapprochement des territoires ruraux et urbains en termes d'attractivité et d'accessibilité aux emplois et aux services sociaux de base ; la formation et l'information des jeunes, des adultes et des personnes âgées qui ont encore l'amour du travail. Pour arriver à tout cela, il faudra, d'une part, susciter l'entrepreneuriat en milieu rural et redynamiser la coopération franco-québécoise pour le partage des expériences qui se déroulent en milieu rural et, d'autre part, faire des cahiers de charge pour chaque ministère de sorte que les tâches des gouvernants s'insèrent dans les projets locaux et tiennent compte des besoins des personnes concernées.

Après avoir répertorié les enjeux, les inquiétudes et les orientations des milieux ruraux pour le développement de leurs régions, les répondants ont proposé des actions à mettre en œuvre pour s'en sortir.

#### **ACTIONS ET MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL SOUTENABLE**

Selon les réponses des gens qui ont été interrogés, les actions à mener dans le temps seront réparties en deux catégories : les urgences, c'est-à-dire celles qui doivent se réaliser dans le court et le moyen terme et puis celles qui relèvent du long terme et qui nécessiteraient une programmation ou même une légalisation.

#### **Les actions et moyens à mettre en œuvre à court et à moyen termes**

La première action que le gouvernement devra mener consistera à procéder à une étude auprès de la population rurale pour diagnostiquer les attentes des citoyens vis-à-vis du gouvernement avant de mettre sur pieds une quelconque politique de développement rural. Rappelons ici qu'une telle démarche de consultation a déjà été faite par Solidarité rurale du Québec. Le mandat de l'organisme était de produire un avis sur une politique gouvernementale de développement rural, et ce au terme d'études substantielles et d'une consultation qui a mené l'organisme dans toutes les régions, les municipalités régionales de comté (MRC), etc. À cette occasion, Solidarité rurale du Québec avait alors déposé des avis qui vont dans la même direction que les souhaits des personnes ayant participé au petit sondage d'opinion pendant les assises de l'Université rurale québécoise de 1999. Citons quelques avis autrement formulés :

- répartir les compétences et apporter un schéma simple au niveau des municipalités. En effet, les ruraux attendent plus qu'une simple reconnaissance officielle de la part de l'État, mais une collaboration réelle de ce dernier dans le développement de la société et de la région qu'on désire<sup>48</sup> (GRIDEQ, 1983) ;

- rendre la loi plus souple en faveur de la cause rurale et retoucher le régime forestier de façon à redonner aux ruraux le pouvoir réel de participer à la gestion, la mise en valeur et l'exploitation des terres et forêts publiques. Cette proposition va dans le sens de la pensée de Marthe Bégin (1999) qui, en reprenant en quelque sorte les thèses de Blanchard et un peu de Courville, estime que c'est l'industrie forestière en symbiose avec le système traditionnel qui est aux commandes du développement en milieu rural ;
- envisager de créer dans un laps de temps raisonnable un ministère du Développement social — comme celui qui vient d'être créé par le gouvernement Landry (lutte contre la pauvreté) — ayant un secrétariat et qui soit chargé des aînés et de la valorisation de la diversité rurale en ce qui a trait à la qualité de la vie, la sécurité, les emplois au sein des PME ou à domicile ;
- rétablir le système de péréquation entre les communautés économiquement ou socialement pauvres et celles qui sont riches, en mettant en place des instruments de monitoring qui permettraient de préserver le territoire et de s'assurer que les ruraux bénéficient d'un niveau de service comparable aux non-ruraux ;
- augmenter les fonds consacrés au développement rural et alléger le poids fiscal ; encourager les activités de support, de partenariat et d'alliance stratégique entre les contrées rurales et entre les projets industriels incitatifs pour dynamiser la population. La formation des entrepreneurs aux enjeux de l'économie sociale serait un atout, car selon Guy Roustang, le secteur de l'économie sociale produirait de quoi vivre ainsi que des raisons de vivre<sup>49</sup> (Roustang, Laville *et al.*, 1993) ;
- rendre gratuit l'accès à Internet et faciliter l'accès aux NTIC pour les populations rurales les plus fragilisées par l'isolement. Par cette mesure, l'opération « Brancher les familles » est en voie de devenir un succès formidable ;
- promouvoir les activités de création en ruralité et développer l'artisanat, l'esprit d'entreprise non seulement en milieu rural, mais aussi en milieu périurbain. Cela nécessite la mise en place d'un certain nombre de structures d'accompagnement pour définir des politiques qui prennent en compte les personnes, qui les impliquent et leur donnent du pouvoir et non celles qui les éloignent du pouvoir.
- multiplier les réunions comme l'URQ pour favoriser les contacts et les échanges entre, d'une part, les chercheurs et, d'autre part, ces derniers et les praticiens.

### **Les actions et moyens à mettre en œuvre dans le long terme**

Dans une perspective plus élargie, les actions et moyens suivants ont été suggérées pour qu'à long terme la politique de la ruralité soit plus durable :

- donner plus d'importance au rôle que devront jouer les élus locaux (municipaux) puisqu'ils représentent le peuple. Ils sont en contact permanent avec les réalités du terrain et ils sont à l'écoute des besoins des gens. Dans une telle perspective, il conviendra d'accorder plus de pouvoirs décisionnels aux fonctionnaires locaux pour accroître leurs capacités d'innover ;
- pour maintenir l'occupation du territoire québécois, il importe d'interdire la fermeture des services publics et des services au public dans les municipalités rurales. Cela nécessite aussi la mise à la disposition des municipalités d'animateurs (agents de développement) pour stimuler le développement social et culturel. Même Sabine Auclair, une intervenante sur le terrain, pense que l'appui d'un agent de développement est nécessaire à la réalisation d'un programme de développement<sup>50</sup> (Auclair, 1998) ;
- pour la jeunesse et les autres acteurs, il faudra s'intéresser particulièrement aux causes de décrochage chez les jeunes du sexe masculin ainsi qu'à la formation des acteurs adultes. C'est ici que les problèmes liés à l'information à l'école, la conciliation de l'esprit d'entreprise et le partage paraissent cruciaux et à considérer fondamentalement ;
- faire de la concertation entre les ministères pour éviter des décisions contradictoires en matière d'infrastructures et investir de plus en plus dans les secteurs tels que les nouvelles technologies, les soins à domicile et l'éducation.
- quant aux invités, ils ont proposé que le gouvernement puisse, dans un premier temps, faciliter la formation en développement et l'échange interprofessionnel et, dans un deuxième temps, qu'il crée des comités de développement global et réglemente les rapports entre les ruraux et les néoruraux.

Constatons ici que plusieurs actions préconisées par les répondants sont des revendications de longue date. On les retrouve par exemple, dans plusieurs publications du GRIDEQ, notamment dans *L'aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural* (1983) et dans *le Choix des régions* (1985), etc. En effet, au-delà de cette conscience des villages menacés, les propos tenus par des ruraux indiquent que, face à des normes gouvernementales et entrepreneuriales de développement qui privilégient plutôt la consolidation de zones urbaines, les ruraux ont le fardeau de la preuve d'un développement rural à maintenir. Les expériences de prise en main deviennent à plusieurs égards un modèle de développement local aujourd'hui privilégié et promu par le gouvernement lui-même<sup>51</sup> (GRIDEQ, CUR, UPA *et al.*, 1996). Pour prendre l'expression d'Alain Touraine, les ruraux veulent revitaliser leurs villages, réduire le chômage, faciliter les relations interculturelles, éviter la marginalisation des jeunes et des aînés<sup>52</sup> (Touraine, 1999).

## CONCLUSION

Le but de cet essai était d'esquisser une politique de développement rural durable. Comme on peut le constater, la question est très vaste parce qu'elle nécessitait une recension systématique de nombreuses politiques de la ruralité qui existent ici et là : les modèles européen, américain, néo-zélandais, allemand, espagnol, les tentatives de la Banque mondiale dans le tiers-monde, etc. En plus, concevoir une politique de développement rural durable veut aussi dire combiner les éléments de la ruralité et de la durabilité, ou faut-il chercher à rendre le rural soutenable ou inversement. Le risque serait de s'enliser dans un débat sur le rural-agricole-écologique. Il apparaît que cela soit une entreprise scientifique interminable vu la multitude de questions que soulève encore cette trilogie. Nous étions amené à faire un choix. Aussi avons-nous choisi de nous baser uniquement sur la documentation et le cadre de référence de la politique de la ruralité québécoise pour une occupation dynamique du territoire.

Ce choix nous a amené à parler, dans une première partie, de l'origine, du fondement et du contenu que véhicule le concept de développement durable. Il a été dit que, malgré l'extension si spectaculaire de la sensibilité écologique de ces dernières années, la notion de développement durable est le fruit de courants d'opinions déjà anciens et de conversions aussi soudaines que tardives. Quant au fondement de ce concept, il est, en dernière analyse, une nouvelle stratégie qui prévoit des arbitrages dans le processus de croissance économique dont l'humanité a besoin pour sa propre survie, mais qui doit prendre en compte plusieurs dimensions et plusieurs secteurs : de la base des ressources biotiques et des ressources non biotiques ainsi que des avantages et des inconvénients à court, moyen et long termes des solutions de rechange. En ce qui concerne son contenu, diverses opinions se partagent la vedette. Elles vont de la protection des espèces en extinction à la conservation de la nature et des écosystèmes fragiles ; de la réclamation de la justice sociale, de l'éthique à l'équité entre les générations présentes et futures puis de la satisfaction des besoins jusqu'à la lutte pour l'éradication des signes de la pauvreté des hommes et de la biosphère. Nous sommes longuement revenu sur tous ces points de vue lorsque nous analysions les approches les plus familières du développement durable — qui ont évolué avec le temps. À ce sujet, une distinction a été faite entre l'approche des organisations gouvernementales, celles de l'OCDE, des entreprises privées, des économistes et celle qui est la plus répandue, à savoir l'approche onusienne. On a trouvé qu'il y a des éléments de rapprochement et de distanciation, mais une tendance lourde se maintenait partout : cette conception du développement durable qui est un savant mélange du développement économique, social, culturel, politique et environnemental. Donc un développement multisectoriel et pluridisciplinaire qui met l'homme au centre de ses préoccupations. Notons cependant qu'il existe plusieurs autres approches que nous n'avons pas pu élaborer, notamment la théorie de l'échange de la dette contre la conservation des patrimoines naturels, la trilogie pauvreté-sécurité alimentaire-développement soutenable, la socio-écologie, l'écologie-aménagement, l'écotourisme, les études paysagistes et nucléaires, etc.

En deuxième lieu, il a été question des six axes de la politique de la ruralité québécoise. Étant donné que tous les axes figurant dans ce cadre sont fidèles aux principes de développement durable, notre apport a consisté à ajouter des éléments au cadre existant, des éléments jugés

nécessaires à un développement viable. Normalement, nous allions limiter le travail à ce plan, mais comme nous avons mis la main sur les opinions des représentants des ruraux qui ont participé à l'Université rurale québécoise de 1999, il a fallu, dans une troisième partie, ajouter les leurs à nos propres analyses. Cette démarche a permis de repérer dans la nature des propos d'une centaine de personnes les signes d'un programme et la possibilité d'arrimer les *desiderata* des ruraux au discours politique. Lorsqu'on confronte le discours ministériel avec les opinions des personnes, à savoir ce qu'ils feraient s'ils étaient nommés au poste de ministre des régions, on arrive à plusieurs constatations dont trois sont fondamentales :

Sur plusieurs points, la majorité des problématiques soulevées dans le cadre de référence et les propos des répondants se recoupent. En outre, les répondants n'ont fait que réitérer les recommandations et les propositions faites en 1998 par Solidarité rurale du Québec dans deux documents intitulés *Outil de discussion* et *La passion du monde rural*, notamment en ce qui concerne : la responsabilisation de la population locale pour le développement durable dans leur milieu ; la revendication sur la reconnaissance de l'existence de plusieurs identités rurales dans les politiques de développement et l'adoption des projets et mesures gouvernementales de développement adaptés aux particularités de chaque entité socioculturelle ; le soutien financier et les mesures fiscales, la question de l'exode rural des jeunes et surtout celle qui concerne la dévitalisation des milieux ruraux. Ce sont toutes des problématiques préoccupantes et largement partagées par le discours du ministre et les propos de répondants.

Tandis que sur les questions épineuses, il y a quelques contrastes entre certaines inquiétudes soulevées par les représentants de ruraux et le discours cadre, particulièrement au sujet des points superficiellement abordés dans le message gouvernemental comme le *partage* de responsabilité dans la conduite du processus de développement. Pour le gouvernement, il faudra qu'il reste le chef d'orchestre qui guide le processus pour garantir l'équité des soutiens gouvernementaux, dans une logique de continuité par rapport à l'ancienne politique de soutien au développement local et régional, tout en s'inscrivant dans la finalité du déficit zéro. Par contre, dans les dires des participants, il ressort qu'un changement profond en matière de politique de développement rural est la revendication la plus récurrente après celle qui concerne le problème de la dévitalisation des milieux ruraux qui englobe les questions de la relève, du soutien financier, des coupures des services de proximité et de la carence en agents de développement en milieu rural.

Un dernier élément qui paraît important à nos yeux est le fait que les gens aient compris que, dans leurs régions, ils sont eux-mêmes leurs propres agents de développement durable. Ainsi, en plus des conseils municipaux, il nous semble que la mise en place des forums sous forme des commissions composées des élus, des associations locales et des citoyens ordinaires est quelque chose à encourager afin qu'ils réfléchissent ensemble sur l'avenir communautaire. Pour que le développement rural durable ait un sens, il est nécessaire qu'il soit envisagé sous tous ses aspects sans le fragmenter : développements politique, économique, social et culturel devront s'imbriquer l'un et l'autre. En définitive, la politique de développement rural durable telle que proposée en six axes sera une réussite ou un échec en fonction de la volonté politique et, si la volonté y est, il faudra que cette politique se caractérise par :

- la *transversalité* : cette notion est centrale ; en effet, une politique cohérente de développement durable d'un territoire doit — pour être efficace — coordonner les compétences des différents pouvoirs publics et administrations concernés : affaires économiques, emploi, agriculture, ressources naturelles, environnement, tourisme, etc. ;
- développement structurel : le développement en milieu rural doit être conçu de manière à apporter aux zones concernées (en retard de développement ou non) les outils indispensables au démarrage d'un développement qui se poursuivra sur le long terme ; il s'agira donc d'un développement structurel et non circonstanciel ;
- la *supracommunalité* : une bonne politique de ruralité concernera de nombreux projets de développement territorial qui dépassent les limites de la municipalité ou de la petite communauté. Les associations de communautés ou même le niveau régional (comme la politique touristique ou celle de transport en commun, etc.) sont plus pertinentes économiquement ;
- la *participation* : le développement rural durable doit permettre l'organisation de nouvelles modalités de participation pour que chaque participant se sente valorisé et utile à sa communauté ;
- l'*innovation* : le développement en milieu rural doit soutenir les projets innovants permettant de voir émerger des perspectives nouvelles de développement au niveau des terroirs concernés.

Tous ces éléments démontrent que le développement durable en milieu rural doit être conçu autrement que comme une aide, mais plutôt comme la mobilisation des intéressés pour que cesse cette représentation du milieu rural comme défavorisé, un *a priori* qui ne correspond pas toujours à la réalité. Le développement rural soutenable nécessite un consensus politique fort chez les acteurs ruraux, ce qui leur permettra d'avoir la légitimité nécessaire pour faire passer des décisions importantes, d'où l'importance des alliances stratégiques et de la présence d'un leadership local rassembleur capable d'unir les gens devant une cause juste. Quant à l'État, il devra jouer de plus en plus le rôle de support, de coordination, de financement et de lanceur dans le processus de développement rural durable.

## Notes

- 1 Sachs, I. *et al.* (1981). *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat, p. 17.
- 2 Jean, B. (1997). *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Québec, PUQ, p. 231-232.
- 3 Lipietz, A. (1993). *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte, p. 142
- 4 Polanyi, K. cité par Guy Roustang (1996). « Les relations tumultueuses entre économie et société », in OCDE, *Réconcilier l'économie et le social*, Paris, OCDE, p. 38.
- 5 Fontanel, J. (1979). *Écologie, économie et plurigestion*, Paris, Entente, p. 9.

- 6 Dufour, J. (1995). « Le patrimoine de l'Humanité », in J. Dufour *et al.* (sous la direction de), *L'éthique du développement. Entre l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, GRIR, p. 48.
- 7 Jean, B. (1997). *Op. cit.*, p. 263.
- 8 Fontanel, J. (1979). *Op. cit.*, p. 21.
- 9 Bramoullé, G. (1991). *La peste Verte*, Paris, Les belles lettres, p. 94.
- 10 Latouche, S. (1994). « Le piège du développement durable », *Tiers Monde*, n°137, p. 80.
- 11 Sachs, I. *et al.* (1981). *Op. cit.*, p. 16-17.
- 12 Rapport du PNUD (1996) sur WEB, <http://www.giobenet.org>.
- 13 Sachs, I. (1999). *Une approche du développement durable*, 6e rencontre du développement durable, Aix en Provence, sur WEB, <http://www.association4d.org>.
- 14 Référence faite principalement aux publications de l'Observatoire de l'OCDE : <http://www.oecd.org>.
- 15 Uhrich, R. (1985). *Pour une nouvelle politique de développement régional en Europe*, Paris, Economica, p. 38.
- 16 Vachon, B. et F. Coallier (1998). *Motifs, orientations et éléments de stratégies préconisés par l'Union européenne et l'OCDE en matière de développement rural*, Québec, Solidarité rurale du Québec, p. 58.
- 17 Observatoire de l'OCDE sur WEB, <http://www.oecd.org.html>. Document PDF.
- 18 Boiral, O. (1994). « La stratégie québécoise de développement durable : grandeurs et illusions d'un projet de société », in J.G. Vaillancourt *et al.*, *Instituer le développement durable*, Québec, FIDES, p. 182.
- 19 Rappelons-nous qu'à cette époque post-fordiste, le consommateur et la population en général sont devenus de plus en plus informés et exigeants, ils tiennent compte non seulement du prix, mais surtout de la qualité des produits, ils posent la question de savoir comment, quand et où un bien étalé a été produit.
- 20 Faucheux, S. et J.-F. Noël (1995). *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, p. 60.
- 21  $P = f(k, t, e)$  avec P : la production; k : le capital ; t : la technologie et e : externalité (environnement).
- 22 Fontanel, J. (1979). *Op. cit.*, p. 16.
- 23 Alphandéry, P., P. Bitoun et Y. Dupont (1991). *L'Équivoque écologique*, Paris, La Découverte, p. 7-8.
- 24 Baré, J.-F. (1997). *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*, Paris, L'Harmattan, p. 12.
- 25 Prades, J.A, R. Tessier et J.-G. Vaillancourt (sous la direction de) (1994). *Instituer le développement durable. Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*, Québec, FIDES, p. 15.
- 26 Nous parlons du cadre de référence au lieu de la politique tout court parce qu'à l'instant où nous écrivons ces lignes, la politique proprement dite de la ruralité est en veilleuse, le gouvernement ne l'a pas encore officialisée.
- 27 Lajugie, J., C. Lacour et P. Delfaud (1985). *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, Dalloz, p. 479-480.
- 28 Gertler, M.E. (1994) « Les communautés rurales et le défi de la durabilité », in J.M. Bryden, *Vers des communautés rurales durables*, Guelph, Université Guelph, p. 79-80.
- 29 Québec (1999). *Cadre de référence. Politique de la ruralité pour une occupation dynamique du territoire rural*, Québec, Ministère des Régions, p. 17.

- 30 Mendras cité par Bruno Jean (1997). *Op. cit.*, p. 13.
- 31 Dugas, C. et B. Vachon (1991). « Le Québec rural des années 90 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle », in B. Vachon (sous la direction de), *Le Québec rural dans tous ses états*, Québec, Boréal, p. 23.
- 32 Fortin, G. (1984). « Aménager le rural, c'est aménager quoi ? », in B. Vachon (sous la direction de), *Actes du colloque : L'aménagement du territoire, c'est aussi l'aménagement des campagnes*, Montréal, UQAM, p. 189.
- 33 Kayser, Bernard, cité par Bruno Jean (1997). *Op. cit.*, p.13.
- 34 *Idem*, p. 56.
- 35 Bryden, J. (2000). « Un renouveau démographique est perceptible dans de nombreux territoires ruraux », *LEADER Magazine*, n° 22, Printemps, p. 1 sur le site WEB.
- 36 Racicot, P. (1999). *Développement et régionalisation au Québec. Le temps du repli de l'État-nation*, Paris, L'Harmattan, p. 86.
- 37 *Idem*, p. 86.
- 38 Von Mayer, H. (1994). « L'utilisation des sols dans une optique européenne », in J.M. Bryden, *Vers des communautés rurales durables*. Guelph, Université Guelph, p. 59.
- 39 Day, R. (1990). « Le monde rural et le ressac de la révolution tranquille », in C. Dugas *et al.*, *Points de vue sur le développement rural au Québec*, Québec, OPDQ, p. 41.
- 40 Racicot, P. (1999). *Op. cit.*, p. 141.
- 41 Mathieu, N. (sous la direction de) (1995). *L'emploi rural. Une vitalité cachée*, Paris, L'Harmattan, p. 12.
- 42 Vachon, B. et F. Coallier (1993). *Le développement local. Théorie et pratique*, Québec, Gaëtan Morin, p. 48.
- 43 Jean, B. (1997). *Op. cit.*, p. 183.
- 44 Brunet, P. (1991). « Le rôle des institutions dans le développement rural en France », in Université de Caen, *Le développement régional rural en Europe*, Caen, Centre de recherches sur l'évolution de la vie rurale, p. 32.
- 45 Lipietz, A. (1993). *Op. cit.*, p. 58.
- 46 Maillat, D. (1994). « Dynamique territoriale et rôle des milieux », in J. Ruegge *et al.* (sous la direction de), *Le partenariat public-privé. Un atout pour l'aménagement du territoire et la participation de l'environnement ?*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 51.
- 47 Carrier, M. (1999). *Services de proximité et petites collectivités*, Rouyn-Noranda, UQAT-Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, p. 15.
- 48 GRIDEQ (1983). « Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural », *Cahier du GRIDEQ*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, p. 205.
- 49 Roustang, G., J.-L. Laville *et al.* (1993). *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclé de Brouwer, p. 13.
- 50 Auclair, S. (1998). *Les petites collectivités rurales : modélisation d'un développement rural durable*, Rimouski, Fondation de l'UQAR, p. 40.
- 51 GRIDEQ, CUR, UPA *et al.* (1996). « Les états généraux du monde rural : cinq ans après ! Contributions à un bilan régional », *Rapport de synthèse*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, p. 6.
- 52 Touraine, A. (1999). *Comment sortir du libéralisme ?*, Paris, Fayard, p. 137.

**BIBLIOGRAPHIE**

- ALPHANDÉRY, Pierre, Pierre BITOUN et Yves DUPONT (1991). *L'Équivoque écologique*, Paris, La Découverte, 277 p.
- AUCLAIR, Sabine (1998). *Les petites collectivités rurales : modélisation d'un développement rural durable*, Rimouski, Fondation de l'UQAR, 48 p.
- BARÉ, Jean-François (1997). *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*, Paris, L'Harmattan, 383 p.
- BOIRAL, Olivier (1994). « La stratégie québécoise de développement durable : grandeurs et illusions d'un projet de société », in J.-G. Vaillancourt *et al.*, *Instituer le développement durable*, Québec, FIDES, p. 165-191.
- BRAMOULLÉ, Gérard (1991). *La peste Verte*, Paris, Les belles lettres, 208 p.
- BRUNET, Pierre (1991). « Le rôle des institutions dans le développement rural en France », in Université de Caen, *Le développement régional rural en Europe*, Caen, Centre de recherches sur l'évolution de la vie rurale, p. 31-36.
- BRYDEN, John (2000). « Un renouveau démographique est perceptible dans de nombreux territoires ruraux », *LEADER Magazine*, n° 22, printemps (sur WEB).
- CARRIER, Mario (1999). *Services de proximité et petites collectivités*, Rouyn-Noranda, UQAT-Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, 21 p.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1987). *Notre avenir à tous*, Oxford University Press.
- DUFOUR, Jules (1995). « Le patrimoine de l'Humanité », in J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada-Donath (sous la direction de), *L'éthique du développement. Entre l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, GRIR, p. 47-61.
- DUGAS, Clermont et Bernard VACHON (1991). « Le Québec rural des années 90 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle », in B. Vachon (sous la direction de), *Le Québec rural dans tous ses états*, Québec, Boréal, p. 19-38.
- DUGAS, Clermont *et al.* (1990). *Points de vue sur le développement rural au Québec*, Québec, OPDQ, 78 p.
- FAUCHEUX, Sylvie et Jean-François NOËL (1995). *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 370 p.
- FONTANEL, Jacques (1979). *Écologie, économie et plurigestion*, Paris, Entente, 207 p.
- FORTIN, Gérald (1984). « Aménager le rural, c'est aménager quoi ? », in B. Vachon (sous la direction de), *Actes du colloque : L'aménagement du territoire, c'est aussi l'aménagement des campagnes*, Montréal, UQAM, p. 185-193.

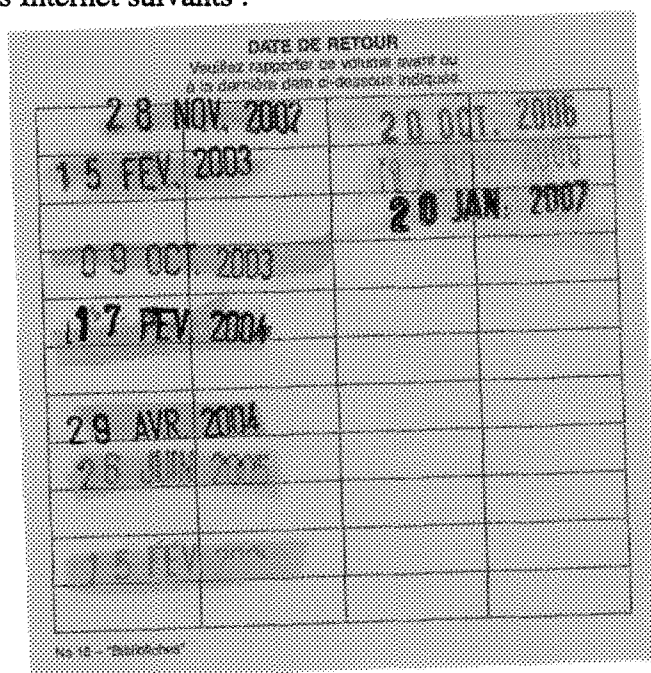
- GERTLER, Michael E. (1994). « Les communautés rurales et le défi de la durabilité », in J.M. Bryden, *Vers des communautés rurales durables, série de séminaires de Guelph*, Guelph, Université Guelph, p. 77-87.
- GRIDEQ, CUR, UPA *et al.* (1996). « Les états généraux du monde rural : cinq ans après ! Contributions à un bilan régional », *Rapport de synthèse*, Rimouski, GRIDEQ, 37 p.
- GRIDEQ (1983). « Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural », *Cahier du GRIDEQ*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 348 p.
- JEAN, Bruno (1997). *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Québec, PUQ, 318 p.
- KALAORA, Bernard (1998). *Au-delà de la nature, l'environnement. Observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 199 p.
- KAYSER, Bernard, André BRUN, Jean CAVAILHÈS et Philippe LACOMBE (1994). *Pour une ruralité choisie*, Paris, DATAR-L'Aube, 139 p.
- LAJUGIE, Joseph, Claude LACOUR et Pierre DELFAUD (1985). *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, Dalloz, 987 p.
- LATOUCHE, Serge (1994). « Le piège du développement durable », *Tiers Monde*, n° 137 (WEB).
- LIPIETZ, Alain. (1993). *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte, 147 p.
- MAILLAT, Denis (1994). « Dynamique territoriale et rôle des milieux », in Jean Ruegge *et al.* (sous la direction de), *Le partenariat public-privé. Un atout pour l'aménagement du territoire et la participation de l'environnement ?*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 41-56.
- MATHIEU, Nicole (sous la direction de) (1995). *L'emploi rural. Une vitalité cachée*, Paris, L'Harmattan, 186 p.
- OCDE et Patrice Sauvage (1996). *Réconcilier l'économie et le social*, Paris, OCDE, 237 p.
- POLANYI, Karl, cité par Guy Roustang (1996). « Les relations tumultueuses : entre économie et société », in OCDE, *Réconcilier l'économie et le social*, Paris, OCDE, p. 31-43.
- PRADES, José A, Robert TESSIER et Jean-Guy VAILLANCOURT (sous la direction de) (1994). *Instituer le développement durable. Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*, Québec, FIDES, 310 p.
- QUÉBEC (1999). *Cadre de référence. Politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire rural*, Québec, Ministère des Régions, 46 p.
- RACICOT, Pierre (1999). *Développement et régionalisation au Québec. Le temps du repli de l'État-nation*, Paris, L'Harmattan, 215 p.

- ROUSTANG, Guy, J.-L. LAVILLE *et al.* (1993). *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclé de Brouwer, 186 p.
- SACHS, Ignacy *et al.* (1981). *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat, 365 p.
- TOURAINÉ, Alain (1999). *Comment sortir du libéralisme ?*, Paris, Fayard, 164 p.
- UHRICH, René (1985). *Pour une nouvelle politique de développement régional en Europe*, Paris, Economica, 241 p.
- VACHON, Bernard et Francine COALLIER (1998). *Motifs, orientations et éléments de stratégies préconisés par l'Union européenne et l'OCDE en matière de développement rural*, Québec, Solidarité rurale du Québec, 58 p.
- VACHON, Bernard et Francine COALLIER (1993). *Le développement local. Théorie et pratique*, Québec, Gaëtan Morin, 331 p.
- VACHON, Bernard (sous la direction de) (1991). *Le Québec rural dans tous ses états*, Québec, Boréal, 311 p.
- VON MAYER, Heino (1994). « L'utilisation des sols dans une optique européenne », in J.M. Bryden, *Vers des communautés rurales durables. Série de séminaires de Guelph*, Guelph, Université Guelph, p. 59-71.

### Addenda

Certaines références utiles ont été tirées des sites Internet suivants :

- <http://www.oecd.org>  
<http://www.association4d.org>  
<http://www.globenet.org>  
<http://www.rural-europe>



 BIBLIOTHÈQUE UQAC





